

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 13002
Numéro SIREN : 341 699 106
Nom ou dénomination : ATARI

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2021 sous le numéro de dépôt 24717



Société anonyme au capital de 2.677.820,50 euros
Siège social : 25 rue Godot de Mauroy 75009 Paris – France
RCS Paris 341 699 106

10 COMPTES ANNUELS ATARI SA

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

COMPTES ANNUELS
1. BILAN

| ACTIF (K€) | | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---|--------|-------------------|-------------------|
| Immobilisations incorporelles | Note 3 | - | - |
| Immobilisations corporelles | Note 3 | 2 | 1 |
| Immobilisations financières | Note 4 | 34 351 | 16 665 |
| Actif immobilisé | | 34 353 | 16 666 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | - | - |
| Créances Clients et comptes rattachés | Note 5 | 823 | 605 |
| Autres créances | Note 6 | 67 | 85 |
| Disponibilités et valeurs mobilières de placement | Note 7 | 1 183 | 6 533 |
| Actif circulant | | 2 073 | 7 224 |
| Comptes de régularisation | Note 8 | 166 | 182 |
| Total actif | | 36 591 | 24 072 |

| PASSIF (K€) | | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|---------|-------------------|-------------------|
| Capital | | 2 678 | 2 561 |
| Primes d'émission, fusion, apports | | 11 012 | 7 975 |
| Réserve légale | | 946 | 946 |
| Report à Nouveau | | (895) | - |
| Résultat de l'exercice | | 19 478 | (895) |
| Capitaux propres | Note 9 | 33 219 | 10 588 |
| Provisions pour risques et charges | Note 10 | 201 | 10 769 |
| Emprunts obligataires | Note 11 | 625 | 625 |
| Emprunts et dettes auprès des établissts de crédit | | | |
| Emprunts & dettes financières diverses | Note 12 | 481 | 481 |
| Fournisseurs & comptes rattachés | Note 13 | 195 | 250 |
| Dettes d'exploitation | Note 13 | 736 | 661 |
| Dettes | | 2 037 | 2 016 |
| Comptes de régularisation | Note 8 | 1 134 | 699 |
| Total passif | | 36 591 | 24 072 |

2. COMPTE DE RESULTAT

| (K€) | | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|---------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | Note 14 | 1 006 | 65 |
| Autres produits | Note 14 | 188 | 0 |
| Reprise amortissements, provisions & transferts de charges | Note 17 | 334 | 345 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | 1 528 | 410 |
| Achats de marchandises | | | - |
| Autres achats et charges externes | Note 15 | (915) | (806) |
| Impôts et taxes | | (10) | (18) |
| Charges de personnel | Note 16 | (976) | (401) |
| Autres charges | Note 16 | (511) | (153) |
| Dotation aux amortissements et provisions | Note 17 | (73) | (1) |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | (2 485) | (1 379) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | (957) | (968) |
| Produits financiers | Note 18 | 21 513 | 1 252 |
| Charges financières | Note 18 | (961) | (1 113) |
| RESULTAT FINANCIER | | 20 552 | 139 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | | 19 594 | (830) |
| Produits exceptionnels | Note 19 | | 22 |
| Charges exceptionnelles | Note 19 | (117) | (87) |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | (117) | (66) |
| Impôt sur les bénéfices | Note 20 | - | - |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | 19 478 | (895) |

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2020 de la société Atari (ci-après la « Société ») dont le total du bilan se monte à 36 591 K€ et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, montre un bénéfice de 19 478 K€.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019 ont une durée de 12 mois.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Faits marquants de l'exercice 2019/2020 :

- **Cotation secondaire de l'action Atari au Nasdaq First North à Stockholm**

Le 05 avril, 2019 Atari SA obtient une autorisation conditionnelle pour une cotation secondaire de ses actions sur le segment Nasdaq First North à Stockholm. Cette cotation consiste dans la mise à disposition d'action existante à travers un programme de certificat de dépôt.

- **Changement d'adresse de siège social :**

Le 1^{er} mai 2019, la société a déménagé son siège social au 25 rue Godot de Mauroy 75009 Paris et a conclu un nouveau contrat de bail pour une durée de 9 ans renouvelable. Le loyer annuel chargé est d'environ 70 K€.

- **Augmentation de capital d'un montant de 3,3 millions d'euros :**

L'augmentation de capital a été réalisée le 12 mars 2020 par émission de 11 665 590 actions nouvelles au prix unitaire de 0.28 euros, prime d'émission incluse dans le cadre d'une augmentation avec maintien du droit préférentiel de souscription.

▪ **Entrée d'un actionnaire significatif au capital d'ATARI**

Le 27 mars 2020, Wade J Rosen Revocable Trust a acquis 10,46% du capital d'Atari auprès de Ker Ventures.

▪ **Impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité**

Le 30 janvier 2020, l'OMS a déclaré l'état d'urgence internationale lié à la santé publique. Au cours du mois de mars, les mesures de confinement se sont généralisées dans de nombreux pays dont en France à compter du 17 mars 2020.

Face à cette crise sanitaire, la Société a pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs et la continuité de son activité malgré la fermeture des bureaux. La Société a ainsi déployé ses solutions digitales et organisationnelles et a privilégié le télétravail systématique en mettant à disposition de chacun des collaborateurs les outils collaboratifs permettant de travailler à distance dans les meilleures conditions et de maintenir la cohésion des équipes

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes retenus pour l'arrêté des comptes

Les comptes de la société Atari sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables. Et notamment dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

Appréciation du principe de continuité de l'exploitation

Au 31 mars 2020, la Société bénéficie d'une situation nette de trésorerie positive de 0,6 million d'euros (compte non tenu d'un compte courant intra-groupe de 0,5 million d'euros).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Compte tenu des investissements requis par le Groupe pour l'Atari VCS et la variation du besoin en fonds de roulement du Groupe, la situation de trésorerie du Groupe a diminué au cours de l'exercice, passant de 8,5 M€ au 31 mars 2019 à 1,8 M€ au 31 mars 2020 et à 1,2 M€ au 30 septembre 2020. Les prévisions de trésorerie établies par le Groupe s'appuient :

- sur une absence d'échéances de dettes au cours des 12 prochains mois,
- des prévisions d'activité (jeu, licence, production multimédia, Atari VCS, Atari Token) qui génèrent par elle-même un cash-flow positif,
- la conversion de stock-options au cours des mois de juillet et septembre pour un montant total de 1,3 M€.

Par nature, ces prévisions reposent sur des hypothèses dont le calendrier de réalisation est incertain, étant précisé que le Groupe développe des activités nouvelles pour lesquelles il n'existe pas de comparaisons historiques (Atari VCS, Atari Token) permettant de garantir les hypothèses retenues. En cas de décalage défavorable de ces prévisions par rapport aux réalisations, le Conseil d'administration a, à l'unanimité, convenu que la Société ferait alors appel à des financements externes en tant que de besoin, selon des modalités qui seraient déterminées le moment venu en fonction des conditions de marché. A ce jour, la Société estime qu'un tel recours au marché, s'il venait à être mis en œuvre, serait de nature à combler un éventuel décalage des réalisations de trésorerie par rapport aux prévisions arrêtées à ce jour.

2.2. Principes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat

et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- Logiciels 1 à 3 ans ;
- Matériel et outillage 1 à 4 ans ;
- Agencements et aménagements 10 ans ;
- Mobilier 2 à 10 ans.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le système linéaire.

- **Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition de ces titres, y compris les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués.

Le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

- **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

- **Frais et prime d'émission et de remboursement d'emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur d'émission. Les frais, primes d'émission et de remboursement sont portés dans le poste de l'actif « Comptes de régularisation » et amortis en résultat financier sur la durée de vie des emprunts. Lorsque les emprunts sont remboursés par création d'actions nouvelles, les frais sont portés en prime d'émission.

- **Options de souscription d'actions**

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constituée, le cas échéant, est une prime d'émission.

- **Provisions**

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Si le montant et/ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

- **Revenus de licence**

Les montants non remboursables reçus, ou dont le paiement est garanti, dans le cadre d'un contrat de licence sans obligation majeure à la charge du Groupe font partie du chiffre d'affaires.

- **Intégration fiscale**

Atari SA et Atari Partners SAS ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Atari et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur.

en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Atari supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ses filiales qu'elle a déjà déduits. Atari SA est la société tête du Groupe d'intégration fiscale composé d'Atari SA et Atari Partners SAS.

- **Recours aux estimations**

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction de la Société et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les montants d'actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les montants des charges et produits du compte de résultat et les prévisions de trésorerie qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation. Il est possible que les montants définitifs soient différents des estimations et hypothèses retenues.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations, la crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 rendent les estimations plus difficiles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation des objectifs, du budget d'exploitation et du plan de financement, et la non-réalisation des hypothèses peut avoir une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs de la Société.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles n'ont quasiment pas varié au cours de l'exercice :

3.1. Immobilisations incorporelles

| (K€) | 31.03.2019 | Acquisitions / Dotations | Cessions / Reprises | 31.03.2020 |
|---|------------|-----------------------------|------------------------|------------|
| Logiciels | 1 | | | 1 |
| Autres immobilisations incorporelles | - | - | - | - |
| Total valeur brute | 1 | - | - | 1 |
| Total amortissements | (1) | - | - | (1) |
| Valeur nette immobilisations incorporelles | 0 | - | - | 0 |

3.2. Immobilisations corporelles

| (K€) | 31.03.2019 | Acquisitions / Dotations | Cessions / Reprises | 31.03.2020 |
|---|------------|-----------------------------|------------------------|------------|
| Agencements, installations | - | - | - | - |
| Matériel, Mobilier de bureau | 3 | 2 | | 5 |
| Total valeur brute | 3 | 2 | - | 5 |
| Total amortissements | (2) | (1) | | (2) |
| Valeur nette immobilisations corporelles | 1 | 1 | - | 2 |

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4.1. Evolutions du poste

| (K€) | 31.03.2019 | Augmentations / Dotations | Diminutions / Reprises | Impact change | 31.03.2020 |
|--|------------------|---------------------------|------------------------|---------------|------------------|
| Titres de participation | 804 066 | 1 | (4) | | 804 063 |
| Créances rattachées à des participations | 16 845 | 7 766 | (180) | 422 | 24 852 |
| Intérêts courus sur créances rattachées | 176 | | (17) | | 159 |
| Prêt Atari Partners | 5 695 | 247 | | | 5 942 |
| Autres immobilisations financières | 90 | 63 | (15) | | 138 |
| Total valeur brute | 826 873 | 8 077 | (216) | 422 | 835 155 |
| Total provisions | (810 207) | (949) | 10 354 | - | (800 802) |
| Total valeur nette | 16 665 | 7 127 | 10 138 | 422 | 34 352 |

La variation des titres de participation correspond à la création de la filiale Atari Capital Ireland Ltd et à des ajustements de valeurs sur les montants des participations africaines.

La variation des créances rattachées à des participations correspond essentiellement aux avances consenties aux filiales américaines et africaines.

Le « Prêt Atari Partners » correspond à la valeur de rachat par Atari SA de l'ex « Prêt Alden » augmenté de la capitalisation des intérêts annuels.

Les mouvements afférents aux autres immobilisations financières correspondent essentiellement à l'achat d'Océanes 2003-2020 pour 14 K€ et aux mouvements d'actions propres détenues par la Société. Au 31 mars 2020, la Société détient 279 589 actions propres soit 0,1% du capital de la Société.

4.2. Provision pour dépréciation des immobilisations financières

| (K€) | 31.03.2019 | Dotations | Reprises | Impact change | 31.03.2020 |
|--|----------------|------------|-----------------|---------------|----------------|
| Titres de participation | 800 290 | 543 | (10 189) | | 790 643 |
| Créances rattachées à des participations | 4 223 | | (165) | | 4 058 |
| Intérêts courus sur créances rattachées | - | 159 | | | 159 |
| Prêt Atari Partners | 5 695 | 247 | | | 5 942 |
| Autres immobilisations financières | - | | | | - |
| Total provisions | 810 207 | 949 | (10 354) | - | 800 802 |

Les dotations aux provisions sur titres de participation concernent à hauteur de 439 K€ les titres Roam et pour 104 K€ les titres Audiowear, dont la valeur des titres a été totalement dépréciée.

Les dotations aux provisions sur prêts concernent la dépréciation des intérêts capitalisés au cours de l'exercice sur le prêt de la filiale Atari Partners.

La valeur des titres Atari Interactive qui était dépréciée à 100% à la clôture de l'exercice précédent a fait l'objet d'une reprise de provision de 10 millions d'euros correspondant au montant de la situation nette positive de la filiale.

5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

| (K€) | 31.03.2020 | | | 31.03.2019 |
|---------------------------|------------|--------------|------------|------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Net |
| Hors Groupe | 72 | (72) | - | 72 |
| Groupe | 823 | | 823 | 533 |
| Factures à établir | - | - | - | - |
| Total valeur nette | 895 | (72) | 823 | 605 |

Au 31 mars 2020, les créances clients Hors Groupe concernent un client dont les retards de paiements sur l'échéance de ces créances ont donné lieu à la constatation d'une provision à hauteur de 100% de leur montant.

6. AUTRES CREANCES

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Etat, Impôt sur les bénéfices | 11 | 11 |
| Etat, taxes sur le chiffre d'affaires | 55 | 75 |
| Autres créances | 2 | |
| Total autres créances | 67 | 85 |

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

7. DISPONIBILITES

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---------------------------------|--------------|------------|
| Valeurs mobilières de placement | - | - |
| Disponibilités | 1 183 | 6 533 |
| Total disponibilités | 1 183 | 6 533 |

8. COMPTES DE REGULARISATION

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|------------|------------|
| Charges constatées d'avance | 81 | 96 |
| Frais d'émission d'emprunt | - | - |
| Ecart de conversion actif | 85 | 86 |
| Total comptes de régularisation actif | 166 | 182 |

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---|--------------|------------|
| Produits constatés d'avance | - | - |
| Ecart de conversion passif | 1 134 | 699 |
| Total comptes de régularisation passif | 1 134 | 699 |

Les charges constatées d'avance ont pour nature des charges d'exploitation (assurance, loyer, honoraires et redevances).

Les écarts de conversion actif et passif sont principalement liés à l'évolution de la parité euro-dollar sur les créances et les dettes à l'égard des filiales américaines libellées en dollars US.

9. CAPITAUX PROPRES

| (K€) | Nombre d'actions | Capital | Prime d'émission | Réserve légale | Report à nouveau | Résultat | Total |
|---|--------------------|--------------|------------------|----------------|------------------|---------------|---------------|
| Capitaux propres au 31 mars 2019 | 256 109 260 | 2 561 | 7 975 | 946 | - | (895) | 10 588 |
| Augmentation de capital | 11 665 590 | 117 | 3 037 | | | | 3 154 |
| Exercice Stock options | 7 200 | | (0) | | | | (0) |
| Affectation du résultat 2019 | | | | | (895) | 895 | - |
| Résultat au 31 mars 2020 | | | | | | 19 478 | 19 478 |
| Capitaux propres au 31 mars 2020 | 267 782 050 | 2 678 | 11 012 | 946 | (895) | 19 478 | 33 219 |

9.1. Actions ordinaires

Au 31 mars 2020, le capital se compose de 267.782.050 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Au 31 mars 2019, le capital se composait de 256.109.260 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

9.2. Plan d'options de souscription d'actions d'Atari

Au 31 mars 2020, trois plans d'attribution d'options de souscription d'actions sont en vigueur :

- Le plan N°23 décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2014 qui a donné lieu à l'attribution de 6 816 165 options de souscription nette des annulations ;
- Le plan N° 24 décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2016 qui a donné lieu à l'attribution de 5 570 167 options de souscription nette des annulations ;
- Le plan N° 25 décidé par l'assemblée générale du 29 septembre 2017 pour un nombre de 10 000 000 d'options de souscriptions attribuées à hauteur de 8 755 000 au 31 mars 2020.

Au 31 mars 2020, le nombre total d'actions pour lesquelles des options existantes pouvaient être exercées représentait, compte-tenu des ratios de conversion, 8.00 % du capital de la Société à cette date.

9.3. Plan d'épargne entreprise (PEE)

Il n'existe pas de Plan d'épargne entreprise.

9.4. Actions de performance

Il n'existe pas d'actions de performance.

10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| (K€) | 31.03.2019 | Dotations | Reprises | | 31.03.2020 |
|--|---------------|-----------|------------|-----------------|------------|
| | | | Utilisées | Non utilisées | |
| Provisions pour risques de change | 86 | | (1) | | 85 |
| Provisions pour risques financiers envers les filiales | 10 633 | | | (10 567) | 66 |
| Autres provisions | 50 | | | | 50 |
| Total | 10 769 | - | (1) | (10 567) | 201 |
| dont exploitation | | | | | |
| dont financier | | | (1) | (10 567) | |
| dont exceptionnel | | | - | | |

Au 31 mars 2020, les provisions pour risque de change s'élèvent à 85 K€ contre 86K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques envers les filiales correspondent à la provision pour situation nette négative d'Atari Partners. Une reprise de provision de 10 567 K€ a été enregistrée prenant principalement en compte 3 670 K€ d'amélioration des capitaux propres d'Atari Partners et 6 654 K€ de différence de valeurs du prêt (ex Alden) enregistré à sa valeur de rachat dans les comptes de Atari SA et enregistré à sa valeur historique dans les comptes d'Atari Partners

11. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Position au 31 mars 2020

| (K€) | OCEANES 2003-2020 |
|--|----------------------|
| % des obligations converties/échangées | 99,50% |
| Nombre d'obligations en circulation | 82 906 |
| Valeur nominale | 7,539 € |
| Coupon | 0,007 € |
| Total | 625 028 € |
| dont échéance à moins d'un an | 625 028 |
| dont échéance à plus d'un an | |

OCEANE 2003-2020 (anciennement OCEANE 2003-2009)

Le 23 décembre 2003, la Société avait émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2003-2020 »). Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2003-2020 n'avait plus la possibilité de souscrire, échanger ou acheter des actions Atari.

Au 31 mars 2020, il reste en circulation 82 906 OCEANE 2003-2020 intégralement remboursées à leur échéance du 1^{er} avril 2020.

12. AUTRES DETTES FINANCIERES

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---|------------|------------|
| Intérêts courus s/ emprunts obligataires | - | - |
| Découverts bancaires | - | - |
| Intérêts courus s/ ORANE | - | - |
| Dettes envers des filiales du groupe | 481 | 481 |
| Autres | - | - |
| Total autres dettes financières et intérêts courus | 481 | 481 |
| dont échéance à plus d'un an | 481 | 481 |
| dont échéance à moins d'un an | | |

13. FOURNISSEURS ET DETTES D'EXPLOITATION

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|------------|------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 195 | 250 |
| Personnel | 257 | 109 |
| Organismes sociaux | 151 | 75 |
| Etat, impôts et taxes | 67 | 54 |
| Autres dettes | 262 | 423 |
| Total fournisseurs et dettes d'exploitation | 931 | 911 |

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

14. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--------------------------------------|--------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 1 006 | 65 |
| Autres produits d'exploitation | 188 | 0 |
| Reprise de provisions d'exploitation | 334 | 345 |
| Total produits d'exploitation | 1 528 | 410 |

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de produits de licence et de refacturations aux sociétés du Groupe.

15. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les « Autres achats et charges externes » se décomposent de la manière suivante :

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|------------|------------|
| Achats non stockés | 44 | 7 |
| Loyers immobiliers (y compris charges locatives) | 94 | 78 |
| Entretien, réparations, maintenance | 14 | 8 |
| Assurance | 14 | 16 |
| Honoraires | 541 | 506 |
| Publicité, publications, relations publiques | 59 | 87 |
| Déplacements, missions et réceptions | 35 | 35 |
| Frais postaux et télécommunication | 5 | 3 |
| Services bancaires et frais sur titres | 76 | 57 |
| Autres charges | 34 | 7 |
| Total autres achats et charges externes | 915 | 805 |

La hausse des honoraires est principalement liée aux prestations des conseils intervenus dans le cadre de la cotation à Stockholm.

16. CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif au 31 mars 2020 est de 5 cadres.

Le montant des rémunérations versées par la société aux membres des organes d'Administration pour l'exercice clos au 31 mars 2020 est de 171 K€ brut dont 19 K€ de rémunération variable.

La charge de jetons de présence, variation de provision comprise, ressort à 178 K€.

17. REPRISES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---|------------|------------|
| Provisions pour risques et charges | | |
| Provisions pour dépréciation des actifs circulant | 334 | |
| Total reprises | 334 | - |
| Dotations aux amortissements : | | |
| - Immobilisations incorporelles | | |
| - Immobilisations corporelles | 1 | 1 |
| Dotations aux amortissements sur charges à répartir | | |
| Provisions pour risques et charges | | |
| Provisions pour dépréciation des actifs circulant | 72 | |
| Total dotations | 73 | 1 |

18. RESULTAT FINANCIER

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|---------------|------------|
| Produits financiers | | |
| - Différences de change | 29 | 43 |
| - Dividendes | | |
| - Intérêts et produits assimilés | 562 | 467 |
| - Reprises s/ provisions et transfert de charges | 20 922 | 742 |
| - Autres produits financiers | | |
| - Produits de cession valeurs mobilières | | |
| Total des produits financiers | 21 513 | 1 252 |
| Charges financières | | |
| - Différences de change | (12) | (1) |
| - Intérêts et charges assimilées | | (2) |
| - Dotations aux amortissements et provisions | (949) | (1 111) |
| - Autres charges financières | | |
| Total des charges financières | (961) | (1 113) |
| Résultat financier | 20 552 | 139 |

- Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020 intègrent notamment :
 - Une reprise de provision sur situation nette négative Atari Partners pour un montant de 10 567 K€ ;
 - Une reprise de provision pour les titres Atari Interactive Inc d'un montant de 10 000 K€ et de 189 K€ pour Infogrames Interactive GMBH
- Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019 intégraient notamment :
 - Une reprise de provision sur situation nette négative Atari Partners pour un montant de 449 K€ ;
 - Une reprise de provision pour risque de change d'un montant de 293 K€.

- Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2020 intègrent principalement :
 - La dépréciation sur les titres ROAM pour 439 K€ et les titres AUDIOWEAR pour 104 K€.
 - La dotation aux provisions sur les avances et les intérêts sur le prêt à Atari Partners pour un montant de 406 K€
- Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2019 intégraient principalement :
 - La dotation aux provisions sur les avances et les intérêts sur le prêt à Atari Partners pour un montant de 243 K€
 - La dépréciation sur les titres INL pour 668 K€ et les titres Roam pour 200 K€.

19. RESULTAT EXCEPTIONNEL

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|------------|------------|
| Produits exceptionnels | | |
| - Opérations de gestion | | 12 |
| - Opérations en capital | | |
| - Amortissement et provisions | | 10 |
| Total des produits exceptionnels | - | 22 |
| Charges exceptionnelles | | |
| - Opérations de gestion | (1) | (87) |
| - Opérations en capital | (116) | |
| - Amortissement et provisions | | |
| Total des charges exceptionnelles | (117) | (87) |
| Résultat exceptionnel | (117) | (66) |

Au 31 mars 2020 le résultat exceptionnel enregistre principalement la moins-value sur actions constatée dans le cadre de la cotation des SDRs Atari (Swedish Depositary Receipts) sur le marché Nasdaq First North de Stockholm.

Au 31 mars 2019, le résultat exceptionnel enregistré essentiellement les mouvements relatifs à un litige.

20. IMPOT SUR LES BENEFICES ET PARTICIPATION AUX BENEFICES

Atari SA a opté depuis le 1er juillet 1995, pour le régime de l'intégration fiscale au titre du Groupe qu'elle constitue avec la société Atari Partners SAS. Au 31 mars 2020, les pertes fiscales reportables du Groupe sont d'environ 732 millions d'euros.

Les économies d'impôt futur potentielles au 31 mars 2020 sont d'un montant de 205 millions d'euros représentant une valeur de 0,80 euro par action, hors action en autocontrôle composant le capital au 31 mars 2020.

Au 31 mars 2020, le résultat fiscal d'intégration est déficitaire de 0,4 million d'euros.

21. ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES PRODUITS A RECEVOIR

21.1. Etat des charges à payer

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|------------|------------|
| Dettes financières - Intérêts courus | | - |
| Dettes fournisseurs - Factures non parvenues | 36 | 162 |
| Dettes fiscales et sociales : | | - |
| - Provision Bonus, CP, RTT et CET | 256 | 108 |
| - Autres charges sociales à payer | 99 | 46 |
| - Dettes fiscales | 1 | 10 |
| - Autres | 256 | 262 |
| Total charges à payer | 648 | 588 |

21.2. Etat des produits à recevoir

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---|------------|------------|
| Créances rattachées à participation - Intérêts courus | 159 | 176 |
| Créances clients - Factures à établir | - | - |
| Autres créances - Produits à recevoir | - | - |
| Total produits à recevoir | 159 | 176 |

Les intérêts courus au 31 mars 2020 concernent les intérêts sur le « Prêt Atari Partners ».

22. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

22.1. Engagements donnés

22.1.1 Garanties accordées par la société Atari

Il n'existe aucune sûreté ou garantie octroyée à des tiers.

22.1.2. Engagements de location simple

La société a conclu un contrat de bail relatif à son siège parisien pour une durée de 3 ans renouvelable prenant effet au 1^{er} mai 2019. Le loyer annuel chargé est d'environ 70 K€.

22.1.3. Contrats de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagement de crédit-bail significatif.

22.1.4. Indemnités de départ en retraite

Compte tenu des effectifs réduits de la Société, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

22.2. Engagements reçus

Il n'existe aucun engagement reçu.

23. LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et fiscales. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, le Groupe estime que les obligations

qui pourraient en résulter ne devraient pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et ses résultats consolidés.

24. IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANTES

La Société établit elle-même des comptes consolidés.

25. CONVENTIONS REGLEMENTEES ET OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Entre le 1^{er} avril 2019 et la date du présent Rapport Financier Annuel, une seule convention a été conclue :

- Contrat de prêt gratuit portant sur 2 500 000 actions Atari consenti par Ker Ventures à Atari, SA pour faciliter la cotation secondaire au Nasdaq First North à Stockholm. Ce prêt a pris effet le 10 avril 2019 et a été intégralement remboursé le 10 juillet 2019.

26. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Montants en KC | Capital | Capitaux propres (hors capital) | % de capital détenu | Valeur comptable des titres détenus : | | Prêts et avances consenties non remboursés | Chiffre d'affaires dernier exercice | Résultat dernier exercice | Observations |
|---|---------|---------------------------------|---------------------|---------------------------------------|--------|--|-------------------------------------|---------------------------|--------------------|
| | | | | Brute | Nette | | | | |
| A Filiales (détention supérieure à 50%) | | | | | | | | | |
| Atari Partners SAS | 200 | (14 822) | 100% | 325 870 | - | 7 942 | 44 | 3 671 | |
| Atari US Holdings Inc. | - | 2 232 | 100% | 432 594 | 3 224 | 273 | - | (7) | |
| Atari Interactive Inc. | - | 10 036 | 100% | 43 618 | 10 000 | 16 277 | 5 940 | 1 346 | |
| Atari Entertainment Africa Ltd | - | 10 | 100% | - | - | 238 | 207 | 10 | |
| Atari Gaming Ltd | 9 | (131) | 60% | 5 | 5 | 886 | - | (140) | Clôture 31/12/2019 |
| Infogrames Interactive GmbH | 26 | 455 | 100% | 189 | 189 | - | - | - | (a) |
| Atari Japan KK | 274 | (2 384) | 100% | 328 | - | 2 058 | - | - | (a) |
| B Participations (détention entre 10 et 50%) | | | | | | | | | |
| Infinity Network Limited | - | (3 554) | 30% | 668 | - | - | 62 | (3 554) | Comptes 31/03/2019 |

(a) Sociétés dormantes.

Pour les filiales et participations dont les comptes sociaux sont tenus dans une monnaie autre que l'euro, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ont été déterminés :

- au titre du capital et des capitaux propres sur la base du taux de change à la date de clôture de l'exercice auquel ils se rapportent ;
- au titre du chiffre d'affaires nets et du résultat sur la base du taux de change moyen de l'exercice auquel ils se rapportent.

27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

▪ Poursuite de la crise sanitaire liée au Covid-19 :

Face à cette crise sanitaire, la Société a pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs et la continuité de son activité malgré la fermeture des bureaux. La Société a ainsi déployé ses solutions digitales et organisationnelles et a privilégié le télétravail systématique en mettant à disposition de chacun des collaborateurs les outils collaboratifs permettant de travailler à distance dans les meilleures conditions et de maintenir la cohésion des équipes

La durée de cette situation et son ampleur ne sont pas prévisibles. Néanmoins, les impacts pouvant en découler ne devraient pas remettre en cause la continuité d'exploitation compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêt des présents comptes annuels. Un cadre de l'activité Casino a été placé en chômage partiel dès la fin mars.

L'impact du Covid-19 est suivi attentivement par le Groupe pour mener les actions nécessaires en fonction de la situation.

- **1^{er} avril 2020 : Remboursement des OCEANES 2003-2020 :**

Les 82 906 OCEANES 2003-2020 encore en circulation au 31 mars 2020 qui représentaient un montant de 625 K€ ont été intégralement remboursées à leur échéance du 1er avril 2020.





ATARI

Société anonyme au capital de 2.981.527,29 euros
Siège social : 25 rue Godot de Mauroy – 75009 Paris
341 699 106 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 FEVRIER 2021, REUNIE SUR PREMIERE CONVOCATION

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février, à 17 heures,

L'Assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires, a été convoquée en première convocation par le Conseil d'administration.

Compte tenu du contexte exceptionnel de l'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants, l'assemblée générale se tient à huis-clos, hors la présence physique des actionnaires ou de leurs mandataires.

Dans ce contexte, les modalités d'exercice des droits des actionnaires dans le cadre de cette assemblée générale ont dû être adaptées par rapport aux modalités habituelles, et les actionnaires ont été invités à consulter régulièrement la section « Assemblée Générale » sur le site internet www.atari-investisseurs.com ou la documentation et les procédures de votes relatives à cette assemblée générale mixte étaient mise à disposition et en particulier :

- Rapport du Conseil d'administration sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Brochure de convocation
- Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale mixte du 15 février 2021
- Formulaire de vote par correspondance ou par procuration
- Argumentaire et texte des résolutions
- Avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 8 janvier 2021
- Document d'enregistrement universel 2019-20
- Statuts ATARI SA à jour au 28 décembre 2020
- Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les résolutions

- Rapport sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport sur les comptes annuels
- Rapports sur les conventions réglementées

Monsieur Frédéric Chesnais préside la séance en qualité de Directeur Général (le « Président »). Il rappelle que l'Assemblée est réunie sur première convocation.

Monsieur Philippe Mularski, Directeur Financier, est désigné secrétaire de l'Assemblée. Madame Marie Calieux et Monsieur Manfred Mantschev sont désignés comme scrutateurs.

Les Commissaires aux comptes Deloitte & Associés ainsi que Exponens Conseil & Expertise, régulièrement convoqués sont absents et excusés.

Selon le décompte établi par Caceis Corporate Trust qui assure l'organisation de cette Assemblée générale, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les quorums pour la présente Assemblée sont atteints ce jour. En effet, il est précisé que 71 actionnaires représentant un total 94.239.183 titres, donnant droit de vote pour un nombre de 94.677.012 voix, sont présents ou représentés, ou résultent de votes par correspondance ; soit un pourcentage de titres ce jour de 31,69 % permettant de valider les votes tant à titre ordinaire, qu'à titre extraordinaire.

Le Président précise par ailleurs que les pouvoirs qui lui ont été donnés portent sur 88 791 511 actions représentant 89.226.234 voix soit 29,87 % droits de vote.

Le Président déclare que les conditions de quorum requises par la loi sont réunies.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant les conditions de quorum exigées par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle tout d'abord les faits marquants de l'exercice 2019/2020 puis les événements clés intervenus depuis la clôture de l'exercice.

La société n'ayant reçu aucune question ni par lettre recommandée, ni par courriel, le Président énonce les résolutions à l'ordre du jour.

Ordre du jour de la présente Assemblée générale mixte des actionnaires

A titre ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 et quitus aux membres du Conseil d'administration,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2020,
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020,

[...]

RESOLUTIONS

A TITRE ORDINAIRE

Résolution 1 : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 et quitus aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux comptes, des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexe, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat net comptable de cet exercice à +19 477 860,56 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du même Code. L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion des affaires de la Société au cours dudit exercice.

Cette résolution est soumise à l'approbation de l'Assemblée.

Elle obtient les résultats suivants :

| Texte de la résolution | POUR | | CONTRE | | ABSTENTION |
|------------------------|------------|---------|--------|--------|------------|
| | Voix | % | Voix | % | Voix |
| Résolution 1 | 94 650 100 | 99,972% | 26 212 | 0,028% | 700 |

La majorité prévue aux statuts étant atteinte, la résolution est adoptée.

Résolution 2 : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est soumise à l'approbation de l'Assemblée.

Elle obtient les résultats suivants :

| Texte de la résolution | POUR | | CONTRE | | ABSTENTION |
|------------------------|------------|---------|--------|--------|------------|
| | Voix | % | Voix | % | Voix |
| Résolution 2 | 94 651 302 | 99,974% | 25 010 | 0,026% | 700 |

La majorité prévue aux statuts étant atteinte, la résolution est adoptée.

Résolution 3 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, constate que les

comptes annuels arrêtés au 31 mars 2020 et approuvés par la présente Assemblée font ressortir un bénéfice de 19 477 860,56 euros décide, sur proposition du Conseil d'administration d'affecter ledit bénéfice en report à nouveau qui passe ainsi de (895 347,13) euros à + 18 582 513,43 euros.

Cette résolution est soumise à l'approbation de l'Assemblée.

Elle obtient les résultats suivants :

| Texte de la résolution | POUR | | CONTRE | | ABSTENTION |
|------------------------|------------|---------|--------|--------|------------|
| | Voix | % | Voix | % | Voix |
| Résolution 3 | 94 651 212 | 99,974% | 25 000 | 0,026% | 800 |

La majorité prévue aux statuts étant atteinte, la résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président remercie les actionnaires et déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



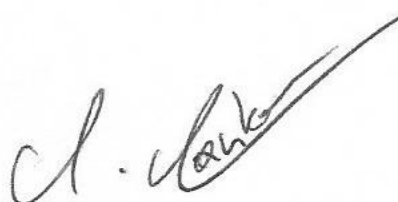
Monsieur Frédéric Chesnais
Président



Monsieur Philippe Mularski
Secrétaire



Madame Marie Calleux
Scrutatrice



Monsieur Manfred Mantschev
Scrutateur

6 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Pour l'examen de sa situation financière et de son résultat, le Groupe a retenu les deux derniers exercices clos au 31 mars 2020 et 31 mars 2019.

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec l'ensemble du Document d'Enregistrement Universel et notamment les états financiers consolidés du Groupe établis en normes IFRS (International Financial Reporting Standards) pour l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'insérés en section « Etats financiers consolidés au 31 mars 2020 » du Document d'Enregistrement Universel.

6.1 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE RESUME

| (M€) | 31.03.2020 | | 31.03.2019 | | Variation | |
|---|-------------|--------------|------------|--------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 24,0 | 100,0% | 20,6 | 100,0% | 3,4 | 16,5% |
| Coût des ventes | (2,4) | -10,0% | (3,9) | -18,9% | 1,5 | |
| MARGE BRUTE | 21,6 | 90,0% | 16,7 | 81,1% | 4,9 | 29,4% |
| Frais de recherche et développement | (9,8) | -40,7% | (7,4) | -35,9% | (2,4) | 32,1% |
| Frais marketing et commerciaux | (4,2) | -17,6% | (3,7) | -17,9% | (0,5) | 14,5% |
| Frais généraux et administratifs | (4,7) | -19,4% | (3,9) | -19,1% | (0,7) | 18,2% |
| Autres produits et charges d'exploitation | (0,1) | -0,3% | 1,4 | 7,0% | (1,5) | |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | 2,9 | 12,0% | 3,1 | 15,1% | (0,2) | -7,2% |
| Autres produits et charges opérationnels | 0,0 | 0,0% | (0,6) | -2,9% | 0,6 | |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 2,9 | 12,1% | 2,5 | 12,2% | 0,4 | 15,2% |

Les seules modifications du périmètre de consolidation sur l'exercice sont liées à l'ouverture de cinq nouvelles filiales en Afrique pour l'activité Atari Casino, et de 2 filiales en Irlande non activées.

Chiffre d'affaires

Au 31 mars 2020, Atari a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 24,0 M€, contre 20,6 M€ au titre de l'exercice précédent, soit une croissance de 16,5% à taux de change courant et 12,0% à taux de change constant.

Les activités d'Atari Games continuent d'être prépondérantes, avec une très bonne performance du catalogue de jeux et des activités de licence, qui ont fortement contribué à la progression du chiffre d'affaires du Groupe.

L'activité d'Atari Games a été soutenue par les bonnes performances du jeu mobile RollerCoaster Tycoon Touch, régulièrement enrichi avec des nouveaux contenus et événements spéciaux, permettant de dépasser les 30 millions de téléchargement au 31 mars 2020. Au cours de l'exercice Atari a également lancé les jeux mobiles Citytopia et RollerCoaster Tycoon Story avec un objectif de croissance progressive et rentable. L'activité de licence bénéficie quant à elle des produits Arcade 1 Up et Atari Flashback.

Atari a par ailleurs poursuivi le développement de ses autres lignes d'activités pour contribuer à l'expansion à long terme du Groupe dans l'univers des jeux vidéo, du multimédia et des technologies. S'agissant de l'Atari Token, le Groupe Atari a repris le contrôle opérationnel du projet, pour un lancement au cours de l'exercice 2020/2021.

Marge brute

Le taux de marge brute ressort à 90% du chiffre d'affaires contre 81,1% au titre de l'exercice précédent. La marge brute reste dépendante de l'évolution du mix-produit.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 9,8 M€ contre 7,4 M€ lors de l'exercice précédent. Leur augmentation, nette des montants inscrits en immobilisations incorporelles en cours, traduit la poursuite de la production de jeux.

**Frais marketing et commerciaux**

Les frais marketing et commerciaux se sont élevés à 4,2 M€ au titre de l'exercice 2019/2020. A l'exercice 2018/2019, ils s'élevaient à 3,7 M€. Leur augmentation traduit l'évolution de l'activité et les lancements de nouveaux jeux.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 4,7 M€ contre 3,9 M€ lors de l'exercice précédent. La variation reflète principalement l'évolution des taux de change, et le renforcement des équipes de gestion.

Autres produits et charges d'exploitation

Au 31 mars 2020, le montant des autres produits et charges d'exploitation n'est pas significatif.

Sur l'exercice précédent, les autres produits et charges d'exploitation recouvraient d'une part de la vente de deux franchises non stratégiques pour Atari (Alone in the Dark et de Act of War), et d'autre part du règlement au profit d'Atari d'un litige portant sur la contrefaçon de la marque Atari.

Résultat opérationnel courant

Au cours de la période, le Groupe a atteint son objectif de croissance profitable et a ainsi enregistré un résultat opérationnel courant de +2,9 M€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 contre +3,1M€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont négligeables. Sur l'exercice précédent, les autres produits et charges opérationnels s'élevaient à -0,6 M€ et correspondaient à la charge nette, indemnités et honoraires d'avocats, de litiges divers à l'encontre d'Atari.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élève à +2.9 M€, à comparer à +2,5 M€ sur l'exercice clos le 31 mars 2019 soit une progression de 15,2%.

AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

| (M€) | 31.03.2020 | | 31.03.2019 | | Variation | |
|---|------------|--------------|------------|-------|--------------|---------------|
| RESULTAT OPERATIONNEL | 2,9 | 12,1% | 2,5 | 12,2% | 0,4 | 15,2% |
| Coût de l'endettement financier | (0,0) | 0,0% | (0,0) | 0,0% | (0,0) | |
| Autres produits et charges financiers | (0,8) | -3,5% | (0,4) | -1,9% | (0,4) | |
| Impôt sur les bénéfices | (0,1) | -0,3% | 0,6 | 3,0% | (0,7) | |
| RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE | 2,0 | 8,2% | 2,7 | 13,2% | (0,4) | -13,9% |
| Intérêts minoritaires | (0,3) | -1,3% | 0,0 | 0,0% | (0,3) | |
| RESULTAT NET PART GROUPE | 2,3 | 9,5% | 2,7 | 13,2% | (0,1) | -2,2% |

Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier est nul, le Groupe ayant par ailleurs procédé le 1er avril 2020 au remboursement de la dernière échéance d'Océanes 2003-2020.

Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers recouvrent essentiellement les variations de valeurs des participations financières immobilisées.

Impôt sur les bénéfices

Au 31 mars 2020, les pertes fiscales reportables du Groupe sont d'environ 732 millions d'euros en France et à près de 310 millions de US dollars aux Etats-Unis. En France les pertes fiscales sont reportables sans limitation de durée. Aux Etats Unis, celles nées avant le 1^{er} janvier 2018 ne sont reportables que sur 20 ans.



Du fait des économies d'impôt significatives réalisés sur les entités américaines au cours des exercices précédents, le Groupe constate, sur les entités américaines comme sur les entités françaises, un actif d'impôt différé dès lors que leur récupération est probable sur la période de validité des actifs d'impôt différé. La période de prévision retenue pour déterminer le délai de récupération est sur un horizon de 2 ans.

Les pertes fiscales reportables du Groupe aux Etats-Unis proviennent des activités historiques d'Atari aux Etats-Unis sur les années 1999 à 2016 et sont utilisés dans le cadre de l'intégration fiscale américaine du Groupe. Toutes les sociétés américaines sont intégrées fiscalement, selon un périmètre déterminé par les conseillers fiscaux. La méthode de détermination dudit périmètre fiscal est inchangée depuis la sortie définitive de la procédure de Chapter 11 en juin 2014. Néanmoins, il existe toujours un risque que l'administration fiscale remette en cause dans le futur ce stock de déficits fiscaux ou leur utilisation passée, que ce soit en raison des modalités de détermination du périmètre d'intégration, des modalités de calcul de l'impôt et/ou du montant des déficits utilisables. Dans ces conditions, pour couvrir une éventuelle incertitude, une provision complémentaire pour risques pour un montant de 0,1 M€ a été constatée.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ressortent négatifs de 0,3 M€ et correspondent aux intérêts minoritaires principalement dans la filiale du Kenya.

Résultat net Part du Groupe

Le résultat net consolidé part du Groupe pour l'exercice ressort à +2,3 M€, à comparer à +2,7 M€ au titre de l'exercice précédent.

CONTRIBUTIONS PAR SEGMENT

Atari opère sur un secteur opérationnel unique : la vente de produits multimédia (équipements, jeux, contenu), à la croisée de l'Entertainment et du Digital Technology, visant à la mise en valeur de la marque Atari et de son portefeuille de propriétés intellectuelles auprès d'une clientèle grand public mondiale.

L'activité d'Atari est appréhendée dans sa globalité, au sein d'un secteur opérationnel unique représentatif de son unité génératrice de trésorerie (UGT). Les indicateurs de gestion suivis régulièrement par le principal décideur opérationnel ('PDO') sont le chiffre d'affaires et les résultats consolidés du Groupe

BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2020 ET AU 31 MARS 2019

| ACTIF (M€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|-------------------|-------------------|
| Immobilisations incorporelles | 17,8 | 13,5 |
| Immobilisations corporelles | 0,0 | 0,0 |
| Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location | 2,3 | na |
| Actifs financiers non courants | 15,7 | 5,4 |
| Impôts différés actifs | 2,1 | 2,0 |
| Actifs non courants | 38,0 | 20,9 |
| Stocks | 0,6 | 0,2 |
| Clients et comptes rattachés | 2,8 | 3,0 |
| Actifs d'impôts exigibles | 0,0 | 0,0 |
| Autres actifs courants | 0,7 | 0,7 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1,8 | 8,5 |
| Actifs courants | 5,8 | 12,4 |
| Total actif | 43,8 | 33,3 |

| PASSIF (M€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|-------------------|-------------------|
| Capital | 2,7 | 2,6 |
| Primes d'émission | 11,0 | 8,0 |
| Réserves consolidées | 12,5 | 9,0 |
| Résultat de l'exercice part Groupe | 2,3 | 2,7 |
| Capitaux propres Part du Groupe | 28,5 | 22,3 |
| Intérêts minoritaires | (0,4) | (0,0) |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | 28,1 | 22,2 |
| Provisions pour risques et charges non courantes | 0,0 | 0,7 |
| Dettes financières non courantes | 0,9 | 0,6 |
| Dettes locatives long terme | 2,1 | na |
| Autres passifs non courants | 0,8 | 0,2 |
| Passifs non courants | 3,7 | 1,4 |
| Provisions pour risques et charges courantes | 0,1 | 0,1 |
| Dettes financières courantes | 0,6 | 0,1 |
| Dettes locatives court terme | 0,3 | na |
| Dettes fournisseurs | 5,7 | 5,3 |
| Dettes d'impôts exigibles | 0,0 | - |
| Autres passifs courants | 5,2 | 4,3 |
| Passifs courants | 11,9 | 9,7 |
| Total passif | 43,8 | 33,3 |

na : non applicable

Première application IFRS 16 :

Au 1er avril 2019, le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 – Contrats de location qui est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée consistant à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale comme un ajustement sur les capitaux propres d'ouverture. En conséquence, les données des exercices antérieurs sont présentées conformément aux méthodes comptables appliquées précédemment, telles que présentées dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

La norme IFRS 16 supprime la distinction entre la location simple et la location financement établie par la norme IAS 17, et prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation : d'un actif représentatif du droit d'usage de l'actif loué pendant la durée du contrat ; d'une dette correspondant à la somme des paiements futurs actualisés.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement du droit d'usage et une charge d'intérêts sur la dette de loyer. L'application de la norme IFRS 16 a un impact positif non significatif (45 K€) sur le résultat opérationnel courant.

Au tableau de flux de trésorerie, seuls les intérêts continuent d'affecter les flux d'exploitation, les amortissements des droits d'utilisation sont retraités de la capacité d'autofinancement, les flux d'investissement ne sont pas modifiés tandis que le remboursement du principal de la dette locative affecte les flux de financement.

La typologie des contrats de location du Groupe est relativement classique. L'impact de cette nouvelle norme concerne exclusivement les contrats de location immobilière relatifs aux implantations du Groupe à Paris et à New York.

Le Groupe a opté pour l'adoption des exemptions prévues pour les contrats de location court terme et ceux relatifs à des actifs de faible valeur. Les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que ceux portant sur des biens de faible valeur ne sont donc pas retraités et les loyers correspondants restent comptabilisés en charge opérationnelle.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé à partir du taux marginal d'endettement du Groupe. Le taux marginal moyen utilisé est de 3%. Ce taux s'applique à la date de début de contrat ou à la date de décision en cas de renouvellement du contrat.

Le tableau suivant présente les mouvements liés à la première application d'IFRS16 pour chaque poste de bilan :

| ACTIF (M€) | Mouvements liés à l'application de IFRS 16 | | | Au 31 mars 2020 |
|--|--|--------------|----------------------------------|-----------------|
| | Au 1er avril 2019 | Acquisitions | Change - Loyers - Amortissements | |
| Immobilisations incorporelles | | | | - |
| Immobilisations corporelles | | | | - |
| Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location | 2,1 | 0,5 | (0,3) | 2,3 |
| Actifs financiers non courants | | | | - |
| Impôts différés actifs | | | | - |
| Actifs non courants | 2,1 | 0,5 | (0,3) | 2,3 |
| Stocks | | | | - |
| Clients et comptes rattachés | | | | - |
| Actifs d'impôts exigibles | | | | - |
| Autres actifs courants | | | | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | | | - |
| Actifs courants | - | - | - | - |
| Total actif | 2,1 | 0,5 | (0,3) | 2,3 |

(1) La colonne « Acquisition » correspond à l'impact de la prise à bail des nouveaux bureaux de Paris au 1er mai 2019

| PASSIF (M€) | Mouvements liés à l'application de IFRS 16 | | | Au 31 mars 2020 |
|--|--|--------------|----------------------------------|-----------------|
| | Au 1er avril 2019 | Acquisitions | Change - Loyers - Amortissements | |
| Capital | | | | - |
| Primes d'émission | | | | - |
| Réserves consolidées | (0,1) | | (0,0) | (0,1) |
| Résultat de l'exercice part Groupe | | | (0,0) | (0,0) |
| Capitaux propres Part du Groupe | (0,1) | - | (0,0) | (0,1) |
| Intérêts minoritaires | | | | - |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | (0,1) | - | (0,0) | (0,1) |
| Provisions pour risques et charges non courantes | | | | - |
| Dettes financières non courantes | | | | - |
| Dettes locatives long terme | 1,8 | 0,5 | (0,2) | 2,1 |
| Impôts différés passifs | | | | - |
| Autres passifs non courants | | | | - |
| Passifs non courants | 1,8 | 0,5 | (0,2) | 2,1 |
| Provisions pour risques et charges courantes | | | | - |
| Dettes financières courantes | | | | - |
| Dettes locatives court terme | 0,3 | 0,1 | (0,0) | 0,3 |
| Dettes fournisseurs | | | | - |
| Dettes d'impôts exigibles | | | | - |
| Autres passifs courants | | | | - |
| Passifs courants | 0,3 | 0,1 | (0,0) | 0,3 |
| Total passif | 2,1 | 0,5 | (0,3) | 2,3 |

(1) La colonne « Acquisition » correspond à l'impact de la prise à bail des nouveaux bureaux de Paris au 1er mai 2019

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à +28,1 M€ au 31 mars 2020, par rapport à +22,2 M€ au 31 mars 2019, renforcés principalement par le résultat net de l'exercice et une augmentation de capital de 3,2 M€ destinée à accélérer le développement de nouveaux jeux avec des studios partenaires.



Le tableau ci-dessous montre les variations des capitaux propres au cours de l'exercice (en millions d'euros) :

| | |
|---|-------------|
| Capitaux propres au 31 mars 2019 (M€) | 22,2 |
| Retraitement IFRS 16 | (0,1) |
| Capitaux propres 31 mars 2019 retraité IFRS 16 (M€) | 22,2 |
| Résultat net | 2,0 |
| Augmentation de capital | 3,2 |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat global | (0,6) |
| Charge de stock options | 1,0 |
| Variation des titres en autocontrôle | (0,1) |
| Variation des écarts de change | 0,6 |
| Variations diverses | (0,1) |
| Capitaux propres au 31 mars 2020 (M€) | 28,1 |

Trésorerie nette

Au 31 mars 2020, le Groupe présentait une trésorerie nette positive de 1,1 M€ contre un montant net de 7,8 M€ au 31 mars 2019. La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 1,8 M€, contre 8,5 M€ au 31 mars 2019.

En raison de la mise en œuvre d'IFRS 16, le Groupe a choisi d'exclure les obligations locatives de la trésorerie/(dette) nette. À compter du 1er avril 2019, la trésorerie/(dette) nette est définie comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, moins les emprunts. Elle se calcule comme suit :

| (M€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---|------------|------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1,8 | 8,5 |
| Dettes financières non courantes (1) | - | (0,6) |
| Dettes financières courantes | (0,6) | (0,1) |
| Trésorerie Nette | 1,1 | 7,8 |

(1) L'endettement financier brut est retraité du montant Legalist de 0,9 M€, inscrit en dette financière non courante en application de la norme IFRS 9 mais qui reste définitivement acquis au Groupe.

La ventilation de l'endettement net est donnée dans le tableau ci-dessous :

| (M€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---|--------------|--------------|
| OCEANES 2003-2020 | - | (0,6) |
| IFRS 9 : Legalist | (0,9) | |
| Non courant | (0,9) | (0,6) |
| Engagements sur instruments financiers | - | (0,1) |
| OCEANES 2003-2020 | (0,6) | - |
| Courant | (0,6) | (0,1) |
| Retraitement Legalist dette non cash (1) | 0,9 | |
| Endettement financier brut | (0,6) | (0,7) |
| Trésorerie et équivalents trésorerie | 1,8 | 8,5 |
| Trésorerie nette (Endettement net) | 1,1 | 7,8 |

(1) L'endettement financier brut est retraité du montant Legalist de 0,9 M€, inscrit en dette financière non courante en application de la norme IFRS 9 mais qui reste définitivement acquis au Groupe.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

| Valeurs brutes (M€) | Jeux vidéo Jeux casino | Production audiovisuelle | Atari VCS | Licences | Total |
|------------------------|---------------------------|-----------------------------|------------|------------|-------------|
| Au 31 mars 2019 | 17,2 | 2,0 | 1,8 | 0,5 | 21,5 |
| Acquisitions | 5,9 | | 3,5 | 0,2 | 9,6 |
| Cessions/sorties | | | | | - |
| Ecart de conversion | 0,4 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,5 |
| Au 31 mars 2020 | 23,6 | 2,0 | 5,3 | 0,7 | 31,6 |

| Amortissements (M€) | Jeux vidéo Jeux casino | Production audiovisuelle | Atari VCS | Licences | Total |
|------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------|--------------|---------------|
| Au 31 mars 2019 | (7,5) | (0,4) | - | (0,1) | (8,0) |
| Amortissements | (4,9) | (0,7) | | (0,1) | (5,6) |
| Cessions/sorties | | | | | - |
| Ecart de conversion | (0,2) | (0,0) | | (0,0) | (0,2) |
| Au 31 mars 2020 | (12,5) | (1,1) | - | (0,2) | (13,8) |

| Valeurs nettes (M€) | Jeux vidéo | Production audiovisuelle | Atari VCS | Licences | Total |
|------------------------|-------------|-----------------------------|------------|------------|-------------|
| Au 31 mars 2019 | 9,8 | 1,6 | 1,8 | 0,4 | 13,5 |
| Au 31 mars 2020 | 11,1 | 0,9 | 5,3 | 0,5 | 17,8 |

Le Groupe apprécie à chaque clôture les avantages économiques futurs qu'il recevra de ces actifs en utilisant les principes énoncés dans la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Ces actifs sont évalués en fonction d'un budget "a minima". Si une dérive est constatée par rapport à ce budget, et selon l'importance de cette dérive, le plan d'amortissement est accéléré ou l'actif est déprécié en totalité.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

| (M€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|-------------------|------------|
| Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI | 0,3 | 0,7 |
| Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat | 3,1 | 1,7 |
| Actifs financiers comptabilisés au coût amorti | 12,3 | 3,0 |
| Actifs financiers non courants | 15,7 | 5,4 |

Les actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition pour les instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Les coûts d'acquisition des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs financiers non courants comptabilisés au coût amorti sont principalement constitués de créances commerciales, de maturité à plus d'un an, comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 31 mars 2020, elles représentaient 12,1 M€ dont 6,9 M€ pour les créances garanties par une banque et liées au contrat ICICB, 1,9 M€ pour les créances liées au contrat Wish Holding et 1,6 M€ pour les créances liées au contrat Film On.



FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 1,8 M€ au 31 mars 2020, contre 8,5 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2020 et 31 mars 2019 se résument comme suit :

| (M€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|--------------|------------|
| Flux nets de trésorerie (utilisés) / générés par l'activité | 1,1 | 4,6 |
| dont activités poursuivies | 1,1 | 4,6 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | (9,6) | (7,2) |
| dont activités poursuivies | (9,6) | (7,2) |
| dont acquisitions d'actifs incorporels et d'immobilisations | (9,6) | (7,1) |
| Trésorerie nette dégagée par / (utilisée pour) le financement | 1,5 | 7,9 |
| dont activités poursuivies | 1,5 | 7,9 |
| dont intérêts nets versés | - | - |
| Autres flux | 0,2 | 0,1 |
| Variation de la trésorerie nette | (6,7) | 5,4 |

La capacité d'autofinancement de 7,0 M€ obérée par une augmentation du besoin en fonds de roulement de 5,8 M€ a permis de générer 1,1 M€ de flux nets de trésorerie par l'activité. Les opérations de financement ont permis de générer 1,5 M€. Les principaux emplois des fonds de la période ont été les investissements dans les jeux, la production de l'Atari VCS et dans des actifs financiers. La variation de trésorerie nette de la période ressort à -6,7 M€.

6.2 RESULTATS COMMERCIAUX & FINANCIERS DE LA SOCIETE MERE (ATARI S.A.)

ACTIVITE DE ATARI SA

La société de droit français Atari S.A. (la « Société ») est la société-mère, animatrice du Groupe Atari. Elle tire l'essentiel de son chiffre d'affaires (hors produits financiers) des services rendus à ses filiales (direction générale, gestion financière et juridique, gestion de trésorerie, systèmes d'information, moyens généraux, etc.) et ce chiffre d'affaires est éliminé dans les comptes consolidés. Elle enregistre également quelques revenus de licence mais son niveau d'activité n'est donc aucunement représentatif de l'activité du Groupe.

Les faits marquants de l'exercice sont décrits en paragraphe 1 des notes annexes aux comptes sociaux au 31 mars 2020.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE ATARI SA

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent. L'annexe rappelle les principes comptables appliqués par la Société et donne toutes précisions sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que sur leur évolution.

Au 31 mars 2020, le total du bilan s'élève à 36,6 millions d'euros et les capitaux propres sont positifs d'un montant de 33,2 millions d'euros.

Les actifs immobilisés nets s'élèvent, à cette date, à 34,4 M€ correspondant essentiellement à la valeur des immobilisations financières. La trésorerie nette de la Société ressort à 0,1 million d'euros contre 5,4 M€ au 31 mars 2019. Le détail des emprunts et dettes financières ainsi que de l'endettement financier net figurent dans l'annexe aux comptes sociaux. Aucune dette n'est garantie par des sûretés réelles.



En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients sont les suivantes :

A/ Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

- Factures reçues non réglées : 0
- Factures émises non réglées : 1

B/ Factures exclues de A/ relatives à des dettes et créances litigieuses :

- Nombre de factures exclues : 1
- Montant total : 21K€

C/ Délais de référence utilisés :

- Fournisseurs :
Délais contractuels France : entre 15 et 60 jours net / International : variable
Délais légaux France : 60 jours net / International : variable
- Clients :
Délais contractuels France : entre 0 et 90 jours net / International : variable
Délais légaux France : 60 jours net / International : variable

Le résultat d'exploitation au 31 mars 2020 se traduit par une perte de 957 K€ contre une perte de 968 K€ au 31 mars 2019.

Comme indiqué dans les notes annexes aux comptes sociaux, du fait de reprises de provisions à caractère financier, le résultat financier s'élève à +20 552 K€ contre +139 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève en conséquence à +19 594 K€ contre -830 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de -117 K€ contre -66 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat net avant impôt ressort à +19 478 K€ contre -895 K€ lors de l'exercice précédent.

Du fait de l'utilisation de ses déficits fiscaux reportables, la charge d'impôt société est nulle comme lors de l'exercice précédent.

Le résultat net après impôt de l'exercice s'élève en conséquence à +19 478 K€ contre -895 K€ lors de l'exercice précédent.

6.3 RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE ATARI SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Nature des indications | | 31/03/2016 | 31/03/2017 | 31/03/2018 | 31/03/2019 | 31/03/2020 |
|------------------------|--|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|
| I | Capital en fin d'exercice (en €) | | | | | |
| a) | Capital social | 1 831 856 | 2 304 088 | 2 414 691 | 2 561 093 | 2 677 821 |
| b) | Nombre d'actions ordinaires existantes | 183 185 574 | 230 408 755 | 241 469 096 | 256 109 260 | 267 782 050 |
| c) | Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes et cumulatif | - | - | - | - | - |
| d) | Nombre maximal d'actions futures à créer | 8 985 338 | 16 623 190 | 18 985 342 | 24 086 286 | 24 219 036 |
| | <i>Par conversion d'obligations</i> | 3 359 866 | 3 353 771 | - | - | - |
| | <i>Par exercice d'options de souscription</i> | 5 625 472 | 8 076 036 | 16 186 228 | 21 287 169 | 21 400 598 |
| | <i>Par exercice de droits de souscription</i> | - | 5 193 383 | 2 799 114 | 2 799 117 | 2 818 438 |
| | <i>Par attribution d'actions gratuites</i> | - | - | - | - | - |
| | <i>Autre</i> | - | - | - | - | - |
| II | Opérations et résultat de l'exercice (en €) | | | | | |
| a) | Chiffre d'affaires hors taxes | 1 422 025 | 2 009 304 | 2 649 046 | 65 172 | 1 005 876 |
| b) | Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions) | 299 782 | 825 083 | (20 338 126) | (880 435) | (755 747) |
| c) | Impôts sur les bénéfices | - | 14 262 | - | - | - |
| d) | Participation des salariés due au titre de l'exercice (charge de l'exercice) | - | - | - | - | - |
| e) | Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions) | 1 774 321 | 1 717 313 | 1 436 842 | (895 347) | 19 477 861 |
| f) | Résultat distribué | - | - | - | - | - |
| III | Résultat par action (en €) | | | | | |
| a) | Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions) | 0,00 | 0,00 | (0,08) | (0,00) | (0,00) |
| b) | Résultat après impôts et charges calculées | 0,01 | 0,01 | 0,01 | (0,00) | 0,07 |
| c) | Dividende attribué à chaque action | - | - | - | - | - |
| IV | Personnel | | | | | |
| a) | Effectif moyen des salariés | 3 | 3 | 3 | 3 | 5 |
| b) | Montant de la masse salariale de l'exercice | 387 542 | 336 767 | 353 179 | 267 784 | 502 420 |
| c) | Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...) | 251 349 | 170 013 | 180 323 | 133 425 | 325 636 |



6.4 ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES

Le tableau ci-après indique l'activité des principales filiales du Groupe, après élimination des opérations intra-Groupe :

| (M€) | Chiffre d'affaires | Résultat Net |
|--|--------------------|--------------|
| ATARI INTERACTIVE | 5,9 | 3,5 |
| ATARI US HOLDINGS (y.c. filiales) | 17,9 | 1,2 |
| ATARI PARTNERS | 0,2 | (0,1) |
| ATARI ENTERTAINMENT AFRICA (y.c. filiales) | - | (0,1) |
| ATARI GAMING | 0,0 | (0,8) |

6.5 CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Directeur Général et les dirigeants, sous le contrôle du Conseil d'Administration, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La fiabilité des opérations financières ;
- La conformité aux lois et réglementations en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Compte tenu de la restructuration du Groupe, les règles ci-dessus ont été appliquées à un ensemble réduit. Toutes les équipes sont de taille limitée, ce qui peut représenter un risque de séparation des tâches.

6.6 PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE

Pour l'exercice 2020/2021, Le Groupe Atari se fixe 5 objectifs opérationnels à court terme :

- Etendre le portefeuille de jeux, de préférence par voie de croissance organique, avec notamment *Atari Combat : Tank Fury* ;
- Poursuivre le développement du programme de licences, indispensables au maintien et à la croissance de la profitabilité ;
- Livrer les premières unités de l'Atari VCS ;
- Accroître l'activité casino des filiales africaines ;
- Poursuivre le développement du projet blockchain et de l'Atari Token, porteur sur le long terme et source de profits.

Pour 2020-2021, tout comme pour l'exercice précédent, l'objectif financier reste l'accroissement de la profitabilité avec pour priorité la valorisation du portefeuille de propriétés intellectuelles. L'activité et la rentabilité du 1er semestre seront beaucoup plus faibles qu'à l'accoutumée, compte tenu principalement d'un décalage important et temporaire des activités de licence du premier semestre vers le second semestre en raison du Covid-19, ainsi que du lancement de l'Atari VCS sur cette seconde période. Pour autant, puisque ces impacts importants sur les résultats du 1er semestre sont temporaires et en ligne avec les estimations du Groupe, le Groupe maintient son objectif d'accroissement de la profitabilité sur l'exercice.

6.7 ACTIONNARIAT

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 mars 2020, le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élevait à la somme de



EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

2 677 820,50 euros divisé en 267 782 050 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro, entièrement souscrites et libérées. Au 31 mars 2019, le nombre de droits de vote attachés aux actions de la Société était de 267 900 840.

A la connaissance de la Société, au 31 mars 2020, la répartition du capital des actionnaires détenant plus de 2% du capital et des droits de vote s'établissait de la façon suivante :

| Actionnaires | 31 mars 2020 | | | | | |
|------------------------------|--------------------|----------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| | Actions | % capital | Droits de vote théoriques | % droits de vote théoriques | Droits de vote exerçables en AG | % droits de vote exerçables en AG |
| Wade J Rosen Revocable Trust | 28 000 000 | 10,46% | 28 000 000 | 10,45% | 28 000 000 | 10,46% |
| Ker Ventures, LLC (1) | 20 065 781 | 7,49% | 20 065 781 | 7,49% | 20 065 781 | 7,50% |
| Mr Alexandre Zyngier | 9 951 540 | 3,72% | 9 951 540 | 3,71% | 9 951 540 | 3,72% |
| Actions auto-détenues | 279 589 | 0,10% | 279 589 | 0,10% | 0 | 0,00% |
| Public (2) | 209 485 140 | 78,23% | 209 603 930 | 78,24% | 209 603 930 | 78,32% |
| Total | 267 782 050 | 100,00% | 267 900 840 | 100,00% | 267 621 251 | 100,00% |

(1) Ker Ventures est la société holding détenue par Frédéric Chesnais, PDG de la Société.

(2) 118 790 actions comportent un droit de vote double.

A la connaissance de la Société, au 31 mars 2019, la répartition du capital et des droits de vote s'établissait de la façon suivante :

| Actionnaires | 31 mars 2019 | | | | | |
|-----------------------|--------------------|----------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| | Actions | % capital | Droits de vote théoriques | % droits de vote théoriques | Droits de vote exerçables en AG | % droits de vote exerçables en AG |
| Ker Ventures, LLC (1) | 47 065 781 | 18,38% | 61 156 519 | 22,62% | 61 156 519 | 22,64% |
| Mr Alexandre Zyngier | 9 951 540 | 3,89% | 9 951 540 | 3,68% | 9 951 540 | 3,68% |
| Arbevel | 5 060 846 | 1,98% | 5 060 846 | 1,87% | 5 060 846 | 1,87% |
| Actions auto-détenues | 220 000 | 0,09% | 220 000 | 0,08% | 0 | 0,00% |
| Public (2) | 193 811 093 | 75,68% | 193 943 523 | 71,74% | 193 943 523 | 71,80% |
| Total | 256 109 260 | 100,00% | 270 332 428 | 100,00% | 270 112 428 | 100,00% |

(1) Ker Ventures est la société holding détenue par Frédéric Chesnais, PDG de la Société.
14 090 738 actions comportent un droit de vote double

(2) 132 430 actions comportent un droit de vote double.

Les actions peuvent bénéficier d'un droit de vote double, en raison d'une détention nominative d'au moins 2 ans. Au 31 mars 2020, 118 790 actions bénéficient de droit de vote double.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 2 % ou plus du capital émis ou des droits de vote disponibles de la société.

Au 31 mars 2020, Ker Ventures et Frédéric Chesnais détiennent 7,49% du capital et des droits de vote exerçables en assemblée. L'existence d'administrateurs indépendants et le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de l'entreprise permettent d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la société.

MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA DÉTENTION DU CAPITAL

En application des dispositions des statuts, toute personne, agissant seule ou de concert, venant à détenir ou cessant de détenir, directement ou indirectement, 2% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou un quelconque multiple de ce pourcentage est tenue d'informer celle-ci. En



date du 27 mars 2020, la Société a été informée de l'achat de 28 000 000 d'actions de Wade J. Rosen Revocable Trust auprès de Ker Ventures LLC.

OPÉRATIONS PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES

Actions propres

Au 31 mars 2020, la Société détenait un total de 279 589 de ses propres actions (0,1% du capital social).

Contrat de liquidité

Aucun contrat de liquidité n'est en place à ce jour.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée générale du 28 septembre 2018 a autorisé dans sa neuvième résolution, pour une durée de dix-huit mois, l'achat d'un nombre d'actions de la Société par le Conseil dans la limite de 10 % du montant total des actions composant le capital de la Société. Au cours de l'exercice la société a utilisé cette autorisation en achetant 2 554 871 actions sur Euronext Paris pour en revendre 2 495 282 sur le marché secondaire Nasdaq first North à Stockholm.

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au 31 mars 2020, les salariés ne détenaient pas de part du capital de la Société par l'intermédiaire d'un Plan d'Epargne Entreprise.

6.8 AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale des actionnaires d'affecter le bénéfice d'Atari S.A. de l'exercice écoulé, d'un montant de 19 477 860,56 € en report à nouveau qui passera ainsi de -895 347,13€ à +18 582 513,43€.

DIVIDENDES ET AVOIRS FISCAUX AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des 3 derniers exercices et il n'est pas envisagé de proposer le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2019/2020.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

6.9 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Pour chacun des plans, le prix d'exercice est fixé par le Conseil d'administration le jour où les options sont attribuées. Il correspond à une moyenne des cours de Bourse ayant précédé la date de la réunion du Conseil d'administration avec ou sans décote. Les options expirent après un délai de huit ans à compter de leur date d'attribution gratuite définitive.

OBLIGATIONS DE CONSERVATION APPLICABLES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En application de la réglementation en vigueur, le Conseil d'administration a arrêté des règles de conservation applicables au Directeur Général et au Président depuis l'exercice 2007/2008. Le Conseil a décidé que le Directeur Général et le Président devraient conserver, pendant toute la durée de leur mandat, au moins 15 % des actions acquises suite à l'exercice de ces options de souscription d'actions

RESUME DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS CONSENTIS

La Société peut attribuer des options de souscription d'actions à ses dirigeants et cadres supérieurs, ainsi qu'à d'autres collaborateurs, au titre de leur contribution à la performance du Groupe. À la date



d'attribution, le prix d'exercice de l'option fixé est proche du cours auquel s'échangent les actions de la Société. Les options attribuées ont en général une durée de vie de huit ans et une période d'acquisition comprise entre zéro et trois ans.

Au 31 mars 2020, trois plans d'attribution d'options de souscription d'actions sont en vigueur :

- Le plan N°23 décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2014 qui a donné lieu à l'attribution de 6 816 165 options de souscription nette des annulations ;
- Le plan N° 24 décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2016 qui a donné lieu à l'attribution de 5 570 167 options de souscription nette des annulations ;
- Le plan N° 25 décidé par l'assemblée générale du 29 septembre 2017 qui a donné lieu à l'attribution de 8 755 000 options de souscription nette des annulations.

Au 31 mars 2020, le nombre total d'actions pour lesquelles des options existantes pouvaient être exercées représentait, compte-tenu des ratios de conversion, 8,0 % du capital de la Société à cette date. Les principales caractéristiques de toutes les options de souscription d'actions attribuées par Atari et encore en circulation sont récapitulées dans les 3 tableaux ci-dessous.

| Plans d'options en cours | Plan N°23-1 | Plan N°23-2 | Plan N°23-3 | Plan N°23-4 |
|---|------------------|----------------|----------------|------------------|
| Date de l'Assemblée Générale | 30-sept-14 | | | |
| Date du Conseil d'Administration | 09-mai-14 | 29-juin-15 | 04-janv-16 | 27-janv-16 |
| Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées | 5 104 000 | 469 139 | 144 000 | 2 378 528 |
| <i>Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'Administration</i> | <i>4 000 000</i> | | | <i>1 650 000</i> |
| Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions | 29-oct-22 | 31-août-23 | 03-janv-24 | 31-mai-24 |
| Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1) | 0,20 € | 0,20 € | 0,16 € | 0,17 € |
| Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions | 1/3 par an | 1/3 par an | 1/3 par an | 1/3 par an |
| Options attribuées entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015 | 4 575 000 | | | |
| Options attribuées entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016 | | 469 139 | 144 000 | |
| Options attribuées entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017 | | | | 2 378 528 |
| Options attribuées entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018 | - | | | |
| Options annulées entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018 | | (36 139) | | (33 000) |
| Options exercées entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019 | (392 308) | (210 059) | | (72 349) |
| Options annulées entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019 | (1 036) | (2 002) | | (552) |
| Options exercées entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020 | | | | |
| Options annulées entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020 | (1 657) | (939) | | (461) |
| Options en circulation au 31 mars 2020 | 4 180 000 | 220 000 | 144 000 | 2 272 166 |

(1) Le prix de souscription des options est déterminé par rapport au cours de bourse de la moyenne des cours moyens pondérés des vingt dernières séances de bourse précédant l'attribution des options, avec ou sans décote.

| Plans d'options en cours | Plan N°24-1 | Plan N°24-2 | Plan N°24-3 |
|---|------------------|-------------|----------------|
| Date de l'Assemblée Générale | 30-sept-16 | | |
| Date du Conseil d'Administration | 12-juil-17 | 20-oct-17 | 15-janv-18 |
| Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées | 5 935 805 | 316 667 | 2 300 000 |
| <i>Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'Administration</i> | <i>3 680 000</i> | | |
| Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions | 11-juil-25 | 19-oct-25 | 14-janv-26 |
| Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1) | 0,280 € | 0,350 € | 0,458 € |
| Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions | 1/3 par an | 1/3 par an | 1/3 par an |
| Options attribuées entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018 | 5 935 805 | 950 000 | 2 300 000 |
| Options annulées entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018 | | (633 333) | |
| Options exercées entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019 | (318 147) | | |
| Options annulées entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019 | (247 032) | (316 667) | (2 100 000) |
| Options exercées entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020 | | | |
| Options annulées entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020 | | (459) | |
| Options en circulation au 31 mars 2020 | 5 370 167 | 0 | 200 000 |

(1) Le prix de souscription des options est déterminé par rapport au cours de bourse de la moyenne des cours moyens pondérés des vingt dernières séances de bourse précédant l'attribution des options, avec ou sans décote.



| Plans d'options en cours | Plan N°25-1 | Plan N°25-2 | Plan N°25-3 |
|---|------------------|------------------|----------------|
| Date de l'Assemblée Générale | 29-sept-17 | | |
| Date du Conseil d'Administration | 16-juil-18 | 16-juil-18 | 18-déc-18 |
| Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées | 5 935 805 | 316 667 | 370 000 |
| <i>Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'Administration</i> | <i>4 000 000</i> | | |
| Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions | 31-juil-26 | 31-juil-26 | 17-janv-27 |
| Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1) | 0,386 € | 1,000 € | 0,270 € |
| Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions | 1/3 par an | 1/3 par an | 1/3 par an |
| | | | |
| Options attribuées entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019 | 6 405 000 | 2 000 000 | 370 000 |
| Options annulées entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019 | - | - | - |
| Options exercées entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020 | | | |
| Options annulées entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020 | | | (20 000) |
| Options en circulation au 31 mars 2020 | 6 405 000 | 2 000 000 | 350 000 |

(1) Le prix de souscription des options est déterminé par rapport au cours de bourse de la moyenne des cours moyens pondérés des vingt dernières séances de bourse précédant l'attribution des options, avec ou sans décote, à l'exception du Plan N. 25-2 dont le prix de souscription est de 1 euro.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX D'ATARI AU COURS DE L'EXERCICE 2018/2019 ET OPTIONS EXERCEES PAR CES DERNIERS

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute autre société du Groupe :

Dans le cadre de l'accord conclu avec Alden le 12 juillet 2016, Atari avait mis en place un emprunt de 2,0 M€ souscrit par Ker Ventures (holding détenue par Frédéric Chesnais) et de 0,5 M€ souscrit par HZ Investments, (Alexandre Zyngier et HZ Investments étant ci-après dénommés collectivement « Alexandre Zyngier »). Le Conseil d'administration du 7 juillet 2016 avait attribué en rémunération complémentaire des sommes prêtées 4 117 647 bons de souscription d'actions (« BSA ») pour Ker Ventures et 1 029 412 BSA pour Alexandre Zyngier. Ces BSA sont exerçables à tout moment pendant 5 ans avec un prix de souscription sans décote de 0,17 euros. La juste valeur de ces BSA a été déterminée selon le modèle Black & Scholes.

En janvier 2017, comme il avait été annoncé, Atari a substitué à ces BSA de nouveaux BSA exerçables en actions nouvelles dans les mêmes quantités et modalités que les BSA émis le 12 juillet 2016. Cependant, les actions livrées en cas d'exercice de ces nouveaux BSA sont des actions nouvelles, l'exercice de ces nouveaux BSA entrainera donc une dilution supplémentaire. De façon concomitante à cette nouvelle émission de BSA, Ker Ventures et Alexandre Zyngier ont renoncé aux anciens BSA attribués en juillet 2016 qui sont, de fait, annulés.

En février 2018, Ker Ventures a exercé 2 386 590 BSA en versant la somme de 0,17 euros par BSA exercé, en contrepartie de la création de 2 420 000 actions nouvelles Atari, SA.

Au 31 mars 2020, compte tenu de cet exercice partiel de BSA, Ker Ventures reste ainsi détenir 1 731 057 BSA, Alexandre Zyngier détenant 1 029 412 BSA. La dilution potentielle de l'ensemble de ces BSA en tenant compte des ratios de conversion, serait de 1,05 % sur la base du capital au 31 mars 2020.

Options de souscription ou d'achat d'actions exercées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social :

Au cours des trois derniers exercices, aucune option de souscription n'a été exercée.



OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIETE ET SES FILIALES AUX SALARIES ET OPTIONS EXERCEES PAR CES DERNIERS

Au cours de l'exercice, la Société n'a pas attribué d'options de souscription d'actions aux salariés de la Société non-mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice, aucune option de souscription n'a été exercée par les salariés non-mandataires sociaux.



EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

ATARI

Société anonyme

**25, rue Godot de Mauroy
75009 PARIS**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

Exponens Conseil & Expertise

20, rue Brunel
75017 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

ATARI

Société anonyme

25 rue Godot de Mauroy
75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

A l'assemblée générale de la société ATARI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATARI relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation Atari US Holding et Atari Interactive

(Note 2.2 « Principes comptables » et note 4 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan au 31 mars 2020 pour un montant de 13,5 millions d'euros et correspondent essentiellement :

- d'une part, aux titres d'Atari US Holding, holding du groupe aux Etats-Unis détenant, directement ou indirectement, les sociétés Atari Game Corp, RCTO, Casino, Asteroid Cubed et AITD qui représentent un montant net de 3,2 millions d'euros ;
- d'autre part, aux titres d'Atari Interactive, filiale détenant la marque Atari, qui représentent un montant net de 10 millions d'euros.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note 2.2 « Principes comptables » de l'annexe, la valeur d'utilité des titres Atari US Holding et Atari Interactive est estimée sur la base de la valeur des capitaux propres réévalués à la clôture de l'exercice. Pour Atari US Holding, cette valeur tient compte de la valeur d'utilité des titres des filiales détenues qui s'appuie sur les perspectives de rentabilité découlant des prévisions de flux de trésorerie actualisés.

Du fait du montant significatif de la valeur nette comptable des titres de participation Atari US Holding et Atari Interactive et du degré élevé de jugement exercé par la Société dans le cadre de l'estimation de leur valeur d'utilité, en particulier lorsqu'elle est fondée sur des éléments prévisionnels, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier le montant de la valeur d'utilité des titres de participation déterminé par la Société, nos travaux ont notamment consisté à :

- pour les évaluations reposant sur la valeur des capitaux propres réévalués, vérifier la concordance des montants avec les états financiers audités ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - obtenir les prévisions de trésorerie de l'entité et les rapprocher des éléments

prévisionnels du groupe présentés au conseil d'administration ;

- analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance de l'entité et conforter, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de trésorerie a été correctement retraitée des dettes financières des entités issues des comptes audités.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la notes 2.2 et dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels.

Continuité d'exploitation

(Note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Comme indiqué en note 2.1 « Principes retenus pour l'arrêté des comptes » de l'annexe aux comptes annuels, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, sur la base de prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois, prenant en compte les principales hypothèses suivantes :

- l'absence d'échéance de dettes financières au cours des douze prochains mois,
- des prévisions d'activités (jeu, licence, production multimédia, Atari VCS, Atari Token) qui génèrent par elle-même un cash-flow positif,
- l'exercice de stock-options.

Le Groupe dispose par ailleurs d'une trésorerie disponible consolidée qui s'élève à 1,8 million d'euros au 31 mars 2020.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 mars 2020, la direction de la société est amenée à apprécier le caractère approprié de l'hypothèse de continuité d'exploitation sur les douze mois suivant la clôture de l'exercice, au regard des ressources disponibles à la date de clôture, des prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois et de sa capacité à recourir à de nouvelles solutions de financement pour assurer la poursuite de ses opérations sur la période considérée.

Dans ce contexte, du fait des incertitudes inhérentes à ces prévisions dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19, nous avons considéré que le caractère approprié de l'application du

principe de continuité d'exploitation pour la préparation des comptes annuels au 31 mars 2020, qui repose sur le jugement de la direction, notamment en ce qui concerne les prévisions d'activités et les estimations de flux futurs de trésorerie, constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction quant à l'application du principe de continuité d'exploitation, nous avons pris connaissance des procédures mises en œuvre par la direction pour élaborer ses prévisions de trésorerie sur les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Nos travaux sur les prévisions de trésorerie ont par ailleurs consisté à :

- rapprocher la trésorerie disponible indiquée dans les prévisions, avec la comptabilité au 31 mars 2020, ainsi qu'avec la dernière situation de trésorerie consolidée disponible en date du 30 septembre 2020 ;
- vérifier la concordance des hypothèses retenues dans les prévisions de trésorerie avec celles sous-tendant les dernières données prévisionnelles établies sous le contrôle du Conseil d'administration ;
- analyser la cohérence des prévisions de chiffre d'affaires et de taux de marge avec les performances passées, les perspectives du marché, les critiques des spécialistes des jeux vidéos publiées dans les revues professionnelles et les statistiques de ventes disponibles ;
- apprécier le positionnement des flux de trésorerie sur les douze prochains mois, notamment pour ce qui concerne les ressources attendues hors exploitation, au regard des principales échéances identifiées ;
- réaliser nos propres tests de sensibilité en dégradant les hypothèses de chiffre d'affaires retenues par la direction, notamment sur les nouvelles activités de ventes de consoles VCS et de crypto-monnaies, ainsi que les hypothèses de réalisation de certaines opérations hors exploitation, afin d'évaluer la capacité du Groupe à faire face à ses engagements même en cas d'activité significativement inférieure à ses attentes.

Nous avons également vérifié que le paragraphe concerné de la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuel donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'application du principe de continuité de l'exploitation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ATARI par l'assemblée générale d'octobre 1993 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 septembre 2019 pour Exponens Conseil & Expertise.

Au 31 mars 2020, Deloitte & Associés était dans la 28^{ème} année de sa mission sans interruption et Exponens Conseil & Expertise dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 28 octobre 2020

Les commissaires aux comptes

Exponens Conseil & Expertise

Deloitte & Associés



Benoit Pimont

Anne MOUHSSINE

Benoit PIMONT



Société anonyme au capital de 2.677.820,50 euros
Siège social : 25 rue Godot de Mauroy 75009 Paris – France
RCS Paris 341 699 106

COMPTES ANNUELS ATARI SA

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

COMPTES ANNUELS

1. BILAN

| ACTIF (KC) | | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---|--------|-------------------|-------------------|
| Immobilisations incorporelles | Note 3 | - | - |
| Immobilisations corporelles | Note 3 | 2 | 1 |
| Immobilisations financières | Note 4 | 34 351 | 16 665 |
| Actif immobilisé | | 34 353 | 16 666 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | - | - |
| Créances Clients et comptes rattachés | Note 5 | 823 | 605 |
| Autres créances | Note 6 | 67 | 85 |
| Disponibilités et valeurs mobilières de placement | Note 7 | 1 183 | 6 533 |
| Actif circulant | | 2 073 | 7 224 |
| Comptes de régularisation | Note 8 | 166 | 182 |
| Total actif | | 36 591 | 24 072 |

| PASSIF (KC) | | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|---------|-------------------|-------------------|
| Capital | | 2 678 | 2 561 |
| Primes d'émission, fusion, apports | | 11 012 | 7 975 |
| Réserve légale | | 946 | 946 |
| Report à Nouveau | | (895) | - |
| Résultat de l'exercice | | 19 478 | (895) |
| Capitaux propres | Note 9 | 33 219 | 10 588 |
| Provisions pour risques et charges | Note 10 | 201 | 10 769 |
| Emprunts obligataires | Note 11 | 625 | 625 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | | |
| Emprunts & dettes financières diverses | Note 12 | 481 | 481 |
| Fournisseurs & comptes rattachés | Note 13 | 195 | 250 |
| Dettes d'exploitation | Note 13 | 736 | 661 |
| Dettes | | 2 037 | 2 016 |
| Comptes de régularisation | Note 8 | 1 134 | 699 |
| Total passif | | 36 591 | 24 072 |

2. COMPTE DE RESULTAT

| (K€) | | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|---------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | Note 14 | 1 006 | 65 |
| Autres produits | Note 14 | 188 | 0 |
| Reprise amortissements, provisions & transferts de charges | Note 17 | 334 | 345 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | 1 528 | 410 |
| Achats de marchandises | | | - |
| Autres achats et charges externes | Note 15 | (915) | (806) |
| Impôts et taxes | | (10) | (18) |
| Charges de personnel | Note 16 | (976) | (401) |
| Autres charges | Note 16 | (511) | (153) |
| Dotation aux amortissements et provisions | Note 17 | (73) | (1) |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | (2 485) | (1 379) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | (957) | (968) |
| Produits financiers | Note 18 | 21 513 | 1 252 |
| Charges financières | Note 18 | (961) | (1 113) |
| RESULTAT FINANCIER | | 20 552 | 139 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | | 19 594 | (830) |
| Produits exceptionnels | Note 19 | | 22 |
| Charges exceptionnelles | Note 19 | (117) | (87) |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | (117) | (66) |
| Impôt sur les bénéfices | Note 20 | - | - |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | 19 478 | (895) |

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2020 de la société Atari (ci-après la « Société ») dont le total du bilan se monte à 36 591 K€ et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, montre un bénéfice de 19 478 K€.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019 ont une durée de 12 mois.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Faits marquants de l'exercice 2019/2020 :

- **Cotation secondaire de l'action Atari au Nasdaq First North à Stockholm**
Le 05 avril, 2019 Atari SA obtient une autorisation conditionnelle pour une cotation secondaire de ses actions sur le segment Nasdaq First North à Stockholm. Cette cotation consiste dans la mise à disposition d'action existante à travers un programme de certificat de dépôt.
- **Changement d'adresse de siège social :**
Le 1^{er} mai 2019, la société a déménagé son siège social au 25 rue Godot de Mauroy 75009 Paris et a conclu un nouveau contrat de bail pour une durée de 9 ans renouvelable. Le loyer annuel chargé est d'environ 70 K€.
- **Augmentation de capital d'un montant de 3,3 millions d'euros :**
L'augmentation de capital a été réalisée le 12 mars 2020 par émission de 11 665 590 actions nouvelles au prix unitaire de 0.28 euros, prime d'émission incluse dans le cadre d'une augmentation avec maintien du droit préférentiel de souscription.

▪ **Entrée d'un actionnaire significatif au capital d'ATARI**

Le 27 mars 2020, Wade J Rosen Revocable Trust a acquis 10,46% du capital d'Atari auprès de Ker Ventures.

▪ **Impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité**

Le 30 janvier 2020, l'OMS a déclaré l'état d'urgence internationale lié à la santé publique. Au cours du mois de mars, les mesures de confinement se sont généralisées dans de nombreux pays dont en France à compter du 17 mars 2020.

Face à cette crise sanitaire, la Société a pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs et la continuité de son activité malgré la fermeture des bureaux. La Société a ainsi déployé ses solutions digitales et organisationnelles et a privilégié le télétravail systématique en mettant à disposition de chacun des collaborateurs les outils collaboratifs permettant de travailler à distance dans les meilleures conditions et de maintenir la cohésion des équipes

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes retenus pour l'arrêté des comptes

Les comptes de la société Atari sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables. Et notamment dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

Appréciation du principe de continuité de l'exploitation

Au 31 mars 2020, la Société bénéficie d'une situation nette de trésorerie positive de 0,6 million d'euros (compte non tenu d'un compte courant intra-groupe de 0,5 million d'euros).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Compte tenu des investissements requis par le Groupe pour l'Atari VCS et la variation du besoin en fonds de roulement du Groupe, la situation de trésorerie du Groupe a diminué au cours de l'exercice, passant de 8,5 M€ au 31 mars 2019 à 1,8 M€ au 31 mars 2020 et à 1,2 M€ au 30 septembre 2020. Les prévisions de trésorerie établies par le Groupe s'appuient :

- sur une absence d'échéances de dettes au cours des 12 prochains mois,
- des prévisions d'activité (jeu, licence, production multimédia, Atari VCS, Atari Token) qui génèrent par elle-même un cash-flow positif,
- la conversion de stock-options au cours des mois de juillet et septembre pour un montant total de 1,3 M€.

Par nature, ces prévisions reposent sur des hypothèses dont le calendrier de réalisation est incertain, étant précisé que le Groupe développe des activités nouvelles pour lesquelles il n'existe pas de comparaisons historiques (Atari VCS, Atari Token) permettant de garantir les hypothèses retenues. En cas de décalage défavorable de ces prévisions par rapport aux réalisations, le Conseil d'administration a, à l'unanimité, convenu que la Société ferait alors appel à des financements externes en tant que de besoin, selon des modalités qui seraient déterminées le moment venu en fonction des conditions de marché. A ce jour, la Société estime qu'un tel recours au marché, s'il venait à être mis en œuvre, serait de nature à combler un éventuel décalage des réalisations de trésorerie par rapport aux prévisions arrêtées à ce jour.

2.2. Principes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat

et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- o Logiciels 1 à 3 ans ;
- o Matériel et outillage 1 à 4 ans ;
- o Agencements et aménagements 10 ans ;
- o Mobilier 2 à 10 ans.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le système linéaire.

- **Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition de ces titres, y compris les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués.

Le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

- **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

- **Frais et prime d'émission et de remboursement d'emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur d'émission. Les frais, primes d'émission et de remboursement sont portés dans le poste de l'actif « Comptes de régularisation » et amortis en résultat financier sur la durée de vie des emprunts. Lorsque les emprunts sont remboursés par création d'actions nouvelles, les frais sont portés en prime d'émission.

- **Options de souscription d'actions**

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission.

- **Provisions**

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Si le montant et/ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

- **Revenus de licence**

Les montants non remboursables reçus, ou dont le paiement est garanti, dans le cadre d'un contrat de licence sans obligation majeure à la charge du Groupe font partie du chiffre d'affaires.

- **Intégration fiscale**

Atari SA et Atari Partners SAS ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Atari et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur

en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Atari supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ses filiales qu'elle a déjà déduits. Atari SA est la société tête du Groupe d'intégration fiscale composé d'Atari SA et Atari Partners SAS.

- **Recours aux estimations**

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction de la Société et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les montants d'actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les montants des charges et produits du compte de résultat et les prévisions de trésorerie qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation. Il est possible que les montants définitifs soient différents des estimations et hypothèses retenues.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations, la crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 rendent les estimations plus difficiles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation des objectifs, du budget d'exploitation et du plan de financement, et la non-réalisation des hypothèses peut avoir une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs de la Société.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles n'ont quasiment pas varié au cours de l'exercice :

3.1. Immobilisations incorporelles

| (K€) | 31.03.2019 | Acquisitions / Dotations | Cessions / Reprises | 31.03.2020 |
|---|------------|-----------------------------|------------------------|------------|
| Logiciels | 1 | | | 1 |
| Autres immobilisations incorporelles | - | - | - | - |
| Total valeur brute | 1 | - | - | 1 |
| Total amortissements | (1) | - | - | (1) |
| Valeur nette immobilisations incorporelles | 0 | - | - | 0 |

3.2. Immobilisations corporelles

| (K€) | 31.03.2019 | Acquisitions / Dotations | Cessions / Reprises | 31.03.2020 |
|---|------------|-----------------------------|------------------------|------------|
| Agencements, installations | - | - | - | - |
| Matériel, Mobilier de bureau | 3 | 2 | | 5 |
| Total valeur brute | 3 | 2 | - | 5 |
| Total amortissements | (2) | (1) | | (2) |
| Valeur nette immobilisations corporelles | 1 | 1 | - | 2 |

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4.1. Evolutions du poste

| (K€) | 31.03.2019 | Augmentations / Dotations | Diminutions / Reprises | Impact change | 31.03.2020 |
|--|------------------|---------------------------|------------------------|---------------|------------------|
| Titres de participation | 804 066 | 1 | (4) | | 804 063 |
| Créances rattachées à des participations | 16 845 | 7 766 | (180) | 422 | 24 852 |
| Intérêts courus sur créances rattachées | 176 | | (17) | | 159 |
| Prêt Atari Partners | 5 695 | 247 | | | 5 942 |
| Autres immobilisations financières | 90 | 63 | (15) | | 138 |
| Total valeur brute | 826 873 | 8 077 | (216) | 422 | 835 155 |
| Total provisions | (810 207) | (949) | 10 354 | - | (800 802) |
| Total valeur nette | 16 665 | 7 127 | 10 138 | 422 | 34 352 |

La variation des titres de participation correspond à la création de la filiale Atari Capital Ireland Ltd et à des ajustements de valeurs sur les montants des participations africaines.

La variation des créances rattachées à des participations correspond essentiellement aux avances consenties aux filiales américaines et africaines.

Le « Prêt Atari Partners » correspond à la valeur de rachat par Atari SA de l'ex « Prêt Alden » augmenté de la capitalisation des intérêts annuels.

Les mouvements afférents aux autres immobilisations financières correspondent essentiellement à l'achat d'Océanes 2003-2020 pour 14 K€ et aux mouvements d'actions propres détenues par la Société. Au 31 mars 2020, la Société détient 279 589 actions propres soit 0,1% du capital de la Société.

4.2. Provision pour dépréciation des immobilisations financières

| (K€) | 31.03.2019 | Dotations | Reprises | Impact change | 31.03.2020 |
|--|----------------|------------|-----------------|---------------|----------------|
| Titres de participation | 800 290 | 543 | (10 189) | | 790 643 |
| Créances rattachées à des participations | 4 223 | | (165) | | 4 058 |
| Intérêts courus sur créances rattachées | - | 159 | | | 159 |
| Prêt Atari Partners | 5 695 | 247 | | | 5 942 |
| Autres Immobilisations financières | - | | | | - |
| Total provisions | 810 207 | 949 | (10 354) | - | 800 802 |

Les dotations aux provisions sur titres de participation concernent à hauteur de 439 K€ les titres Roam et pour 104 K€ les titres Audiowear, dont la valeur des titres a été totalement dépréciée.

Les dotations aux provisions sur prêts concernent la dépréciation des intérêts capitalisés au cours de l'exercice sur le prêt de la filiale Atari Partners.

La valeur des titres Atari Interactive qui était dépréciée à 100% à la clôture de l'exercice précédent a fait l'objet d'une reprise de provision de 10 millions d'euros correspondant au montant de la situation nette positive de la filiale.

5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

| (K€) | 31.03.2020 | | | 31.03.2019 |
|---------------------------|------------|--------------|------------|------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Net |
| Hors Groupe | 72 | (72) | - | 72 |
| Groupe | 823 | | 823 | 533 |
| Factures à établir | - | - | - | - |
| Total valeur nette | 895 | (72) | 823 | 605 |

Au 31 mars 2020, les créances clients Hors Groupe concernent un client dont les retards de paiements sur l'échéance de ces créances ont donné lieu à la constatation d'une provision à hauteur de 100% de leur montant.

6. AUTRES CREANCES

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Etat, Impôt sur les bénéfices | 11 | 11 |
| Etat, taxes sur le chiffre d'affaires | 55 | 75 |
| Autres créances | 2 | |
| Total autres créances | 67 | 85 |

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

7. DISPONIBILITES

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Valeurs mobilières de placement | - | - |
| Disponibilités | 1 183 | 6 533 |
| Total disponibilités | 1 183 | 6 533 |

8. COMPTES DE REGULARISATION

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|------------|------------|
| Charges constatées d'avance | 81 | 96 |
| Frais d'émission d'emprunt | - | - |
| Ecart de conversion actif | 85 | 86 |
| Total comptes de régularisation actif | 166 | 182 |

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---|--------------|------------|
| Produits constatés d'avance | - | - |
| Ecart de conversion passif | 1 134 | 699 |
| Total comptes de régularisation passif | 1 134 | 699 |

Les charges constatées d'avance ont pour nature des charges d'exploitation (assurance, loyer, honoraires et redevances).

Les écarts de conversion actif et passif sont principalement liés à l'évolution de la parité euro-dollar sur les créances et les dettes à l'égard des filiales américaines libellées en dollars US.

9. CAPITAUX PROPRES

| (K€) | Nombre d'actions | Capital | Prime d'émission | Réserve légale | Report à nouveau | Résultat | Total |
|----------------------------------|------------------|---------|------------------|----------------|------------------|----------|--------|
| Capitaux propres au 31 mars 2019 | 256 109 260 | 2 561 | 7 975 | 946 | - | (895) | 10 588 |
| Augmentation de capital | 11 665 590 | 117 | 3 037 | | | | 3 154 |
| Exercice Stock options | 7 200 | | (0) | | | | (0) |
| Affectation du résultat 2019 | | | | | (895) | 895 | - |
| Résultat au 31 mars 2020 | | | | | | 19 478 | 19 478 |
| Capitaux propres au 31 mars 2020 | 267 782 050 | 2 678 | 11 012 | 946 | (895) | 19 478 | 33 219 |

9.1. Actions ordinaires

Au 31 mars 2020, le capital se compose de 267.782.050 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Au 31 mars 2019, le capital se composait de 256.109.260 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

9.2. Plan d'options de souscription d'actions d'Atari

Au 31 mars 2020, trois plans d'attribution d'options de souscription d'actions sont en vigueur :

- Le plan N°23 décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2014 qui a donné lieu à l'attribution de 6 816 165 options de souscription nette des annulations ;
- Le plan N° 24 décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2016 qui a donné lieu à l'attribution de 5 570 167 options de souscription nette des annulations ;
- Le plan N° 25 décidé par l'assemblée générale du 29 septembre 2017 pour un nombre de 10 000 000 d'options de souscriptions attribuées à hauteur de 8 755 000 au 31 mars 2020.

Au 31 mars 2020, le nombre total d'actions pour lesquelles des options existantes pouvaient être exercées représentait, compte-tenu des ratios de conversion, 8,00 % du capital de la Société à cette date.

9.3. Plan d'épargne entreprise (PEE)

Il n'existe pas de Plan d'épargne entreprise.

9.4. Actions de performance

Il n'existe pas d'actions de performance.

10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| (K€) | 31.03.2019 | Dotations | Reprises | | 31.03.2020 |
|--|---------------|-----------|------------|-----------------|------------|
| | | | Utilisées | Non utilisées | |
| Provisions pour risques de change | 86 | | (1) | | 85 |
| Provisions pour risques financiers envers les filiales | 10 633 | | | (10 567) | 66 |
| Autres provisions | 50 | | | | 50 |
| Total | 10 769 | - | (1) | (10 567) | 201 |
| dont exploitation | | | | | |
| dont financier | | | (1) | (10 567) | |
| dont exceptionnel | | | | | |

Au 31 mars 2020, les provisions pour risque de change s'élèvent à 85 K€ contre 86K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques envers les filiales correspondent à la provision pour situation nette négative d'Atari Partners. Une reprise de provision de 10 567 K€ a été enregistrée prenant principalement en compte 3 670 K€ d'amélioration des capitaux propres d'Atari Partners et 6 654 K€ de différence de valeurs du prêt (ex Alden) enregistré à sa valeur de rachat dans les comptes de Atari SA et enregistré à sa valeur historique dans les comptes d'Atari Partners

11. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Position au 31 mars 2020

| (K€) | OCEANES 2003-2020 |
|--|----------------------|
| % des obligations converties/échangées | 99,50% |
| Nombre d'obligations en circulation | 82 906 |
| Valeur nominale | 7,539 € |
| Coupon | 0,007 € |
| Total | 625 028 € |
| dont échéance à moins d'un an | 625 028 |
| dont échéance à plus d'un an | |

OCEANE 2003-2020 (anciennement OCEANE 2003-2009)

Le 23 décembre 2003, la Société avait émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2003-2020 »). Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2003-2020 n'avait plus la possibilité de souscrire, échanger ou acheter des actions Atari.

Au 31 mars 2020, il reste en circulation 82 906 OCEANE 2003-2020 intégralement remboursées à leur échéance du 1^{er} avril 2020.

12. AUTRES DETTES FINANCIERES

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---|------------|------------|
| Intérêts courus s/ emprunts obligataires | - | - |
| Découverts bancaires | - | - |
| Intérêts courus s/ ORANE | - | - |
| Dettes envers des filiales du groupe | 481 | 481 |
| Autres | - | - |
| Total autres dettes financières et intérêts courus | 481 | 481 |
| dont échéance à plus d'un an | 481 | 481 |
| dont échéance à moins d'un an | | |

13. FOURNISSEURS ET DETTES D'EXPLOITATION

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|------------|------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 195 | 250 |
| Personnel | 257 | 109 |
| Organismes sociaux | 151 | 75 |
| Etat, impôts et taxes | 67 | 54 |
| Autres dettes | 262 | 423 |
| Total fournisseurs et dettes d'exploitation | 931 | 911 |

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

14. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--------------------------------------|--------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 1 006 | 65 |
| Autres produits d'exploitation | 188 | 0 |
| Reprise de provisions d'exploitation | 334 | 345 |
| Total produits d'exploitation | 1 528 | 410 |

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de produits de licence et de refacturations aux sociétés du Groupe.

15. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les « Autres achats et charges externes » se décomposent de la manière suivante :

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|------------|------------|
| Achats non stockés | 44 | 7 |
| Loyers immobiliers (y compris charges locatives) | 94 | 78 |
| Entretien, réparations, maintenance | 14 | 8 |
| Assurance | 14 | 16 |
| Honoraires | 541 | 506 |
| Publicité, publications, relations publiques | 59 | 87 |
| Déplacements, missions et réceptions | 35 | 35 |
| Frais postaux et télécommunication | 5 | 3 |
| Services bancaires et frais sur titres | 76 | 57 |
| Autres charges | 34 | 7 |
| Total autres achats et charges externes | 915 | 805 |

La hausse des honoraires est principalement liée aux prestations des conseils intervenus dans le cadre de la cotation à Stockholm.

16. CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif au 31 mars 2020 est de 5 cadres.

Le montant des rémunérations versées par la société aux membres des organes d'Administration pour l'exercice clos au 31 mars 2020 est de 171 K€ brut dont 19 K€ de rémunération variable.

La charge de jetons de présence, variation de provision comprise, ressort à 178 K€.

17. REPRISES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---|------------|------------|
| Provisions pour risques et charges | | |
| Provisions pour dépréciation des actifs circulant | 334 | |
| Total reprises | 334 | - |
| Dotations aux amortissements : | | |
| - Immobilisations incorporelles | | |
| - Immobilisations corporelles | 1 | 1 |
| Dotations aux amortissements sur charges à répartir | | |
| Provisions pour risques et charges | | |
| Provisions pour dépréciation des actifs circulant | 72 | |
| Total dotations | 73 | 1 |

18. RESULTAT FINANCIER

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|---------------|----------------|
| Produits financiers | | |
| - Différences de change | 29 | 43 |
| - Dividendes | | |
| - Intérêts et produits assimilés | 562 | 467 |
| - Reprises s/ provisions et transfert de charges | 20 922 | 742 |
| - Autres produits financiers | | |
| - Produits de cession valeurs mobilières | | |
| Total des produits financiers | 21 513 | 1 252 |
| Charges financières | | |
| - Différences de change | (12) | (1) |
| - Intérêts et charges assimilées | | (2) |
| - Dotations aux amortissements et provisions | (949) | (1 111) |
| - Autres charges financières | | |
| Total des charges financières | (961) | (1 113) |
| Résultat financier | 20 552 | 139 |

- Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020 intègrent notamment :
 - Une reprise de provision sur situation nette négative Atari Partners pour un montant de 10 567 K€ ;
 - Une reprise de provision pour les titres Atari Interactive Inc d'un montant de 10 000 K€ et de 189 K€ pour Infogrames Interactive GMBH
- Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019 intégraient notamment :
 - Une reprise de provision sur situation nette négative Atari Partners pour un montant de 449 K€ ;
 - Une reprise de provision pour risque de change d'un montant de 293 K€.

- Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2020 intègrent principalement :
 - La dépréciation sur les titres ROAM pour 439 K€ et les titres AUDIOWEAR pour 104 K€.
 - La dotation aux provisions sur les avances et les intérêts sur le prêt à Atari Partners pour un montant de 406 K€
- Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2019 intégraient principalement :
 - La dotation aux provisions sur les avances et les intérêts sur le prêt à Atari Partners pour un montant de 243 K€
 - La dépréciation sur les titres INL pour 668 K€ et les titres Roam pour 200 K€.

19. RESULTAT EXCEPTIONNEL

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|------------|------------|
| Produits exceptionnels | | |
| - Opérations de gestion | | 12 |
| - Opérations en capital | | |
| - Amortissement et provisions | | 10 |
| Total des produits exceptionnels | - | 22 |
| Charges exceptionnelles | | |
| - Opérations de gestion | (1) | (87) |
| - Opérations en capital | (116) | |
| - Amortissement et provisions | | |
| Total des charges exceptionnelles | (117) | (87) |
| Résultat exceptionnel | (117) | (66) |

Au 31 mars 2020 le résultat exceptionnel enregistre principalement la moins-value sur actions constatée dans le cadre de la cotation des SDRs Atari (Swedish Depositary Receipts) sur le marché Nasdaq First North de Stockholm.

Au 31 mars 2019, le résultat exceptionnel enregistrait essentiellement les mouvements relatifs à un litige.

20. IMPOT SUR LES BENEFICES ET PARTICIPATION AUX BENEFICES

Atari SA a opté depuis le 1er juillet 1995, pour le régime de l'intégration fiscale au titre du Groupe qu'elle constitue avec la société Atari Partners SAS. Au 31 mars 2020, les pertes fiscales reportables du Groupe sont d'environ 732 millions d'euros.

Les économies d'impôt futur potentielles au 31 mars 2020 sont d'un montant de 205 millions d'euros représentant une valeur de 0,80 euro par action, hors action en autocontrôle composant le capital au 31 mars 2020.

Au 31 mars 2020, le résultat fiscal d'intégration est déficitaire de 0,4 million d'euros.

21. ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES PRODUITS A RECEVOIR

21.1. Etat des charges à payer

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|--|------------|------------|
| Dettes financières - Intérêts courus | | - |
| Dettes fournisseurs - Factures non parvenues | 36 | 162 |
| Dettes fiscales et sociales : | | - |
| - Provision Bonus, CP, RTT et CET | 256 | 108 |
| - Autres charges sociales à payer | 99 | 46 |
| - Dettes fiscales | 1 | 10 |
| - Autres | 256 | 262 |
| Total charges à payer | 648 | 588 |

21.2. Etat des produits à recevoir

| (K€) | 31.03.2020 | 31.03.2019 |
|---|------------|------------|
| Créances rattachées à participation - Intérêts courus | 159 | 176 |
| Créances clients - Factures à établir | - | - |
| Autres créances - Produits à recevoir | - | - |
| Total produits à recevoir | 159 | 176 |

Les intérêts courus au 31 mars 2020 concernent les intérêts sur le « Prêt Atari Partners ».

22. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

22.1. Engagements donnés

22.1.1 Garanties accordées par la société Atari

Il n'existe aucune sûreté ou garantie octroyée à des tiers.

22.1.2. Engagements de location simple

La société a conclu un contrat de bail relatif à son siège parisien pour une durée de 3 ans renouvelable prenant effet au 1^{er} mai 2019. Le loyer annuel chargé est d'environ 70 K€.

22.1.3. Contrats de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagement de crédit-bail significatif.

22.1.4. Indemnités de départ en retraite

Compte tenu des effectifs réduits de la Société, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

22.2. Engagements reçus

Il n'existe aucun engagement reçu.

23. LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et fiscales. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, le Groupe estime que les obligations qui pourraient en résulter ne devraient pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et

ses résultats consolidés.

24. IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANTES

La Société établit elle-même des comptes consolidés.

25. CONVENTIONS REGLEMENTEES ET OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Entre le 1^{er} avril 2019 et la date du présent Rapport Financier Annuel, une seule convention a été conclue :

- Contrat de prêt gratuit portant sur 2 500 000 actions Atari consenti par Ker Ventures à Atari, SA pour faciliter la cotation secondaire au Nasdaq First North à Stockholm. Ce prêt a pris effet le 10 avril 2019 et a été intégralement remboursé le 10 juillet 2019.

26. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Montants en KC | Capital | Capitaux propres (hors capital) | % de capital détenu | Valeur comptable des titres détenus : | | Prêts et avances consenties non remboursés | Chiffre d'affaires de l'exercice | Résultat dernier exercice | Observations |
|---|---------|---------------------------------|---------------------|---------------------------------------|--------|--|----------------------------------|---------------------------|--------------------|
| | | | | Brute | Nette | | | | |
| A Filiales (détention supérieure à 50%) | | | | | | | | | |
| Atari Partners SAS | 200 | (14 822) | 100% | 325 870 | - | 7 942 | 44 | 3 671 | |
| Atari US Holdings Inc. | - | 2 232 | 100% | 432 594 | 3 224 | 273 | - | (7) | |
| Atari Interactive Inc. | - | 10 036 | 100% | 43 618 | 10 000 | 16 277 | 5 940 | 1 346 | |
| Atari Entertainment Africa Ltd | - | 10 | 100% | - | - | 238 | 207 | 10 | |
| Atari Gaming Ltd | 9 | (131) | 60% | 5 | 5 | 886 | - | (140) | Clôture 31/12/2019 |
| Infogrames Interactive GmbH | 26 | 455 | 100% | 189 | 189 | - | - | - | (a) |
| Atari Japan KK | 274 | (2 384) | 100% | 328 | - | 2 058 | - | - | (a) |
| B Participations (détention entre 10 et 50%) | | | | | | | | | |
| Infinity Network Limited | - | (3 554) | 30% | 668 | - | - | 62 | (3 554) | Comptes 31/03/2019 |

(a) Sociétés dormantes.

Pour les filiales et participations dont les comptes sociaux sont tenus dans une monnaie autre que l'euro, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ont été déterminés :

- au titre du capital et des capitaux propres sur la base du taux de change à la date de clôture de l'exercice auquel ils se rapportent ;
- au titre du chiffre d'affaires nets et du résultat sur la base du taux de change moyen de l'exercice auquel ils se rapportent.

27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

▪ Poursuite de la crise sanitaire liée au Covid-19 :

Face à cette crise sanitaire, la Société a pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses collaborateurs et la continuité de son activité malgré la fermeture des bureaux. La Société a ainsi déployé ses solutions digitales et organisationnelles et a privilégié le télétravail systématique en mettant à disposition de chacun des collaborateurs les outils collaboratifs permettant de travailler à distance dans les meilleures conditions et de maintenir la cohésion des équipes

La durée de cette situation et son ampleur ne sont pas prévisibles. Néanmoins, les impacts pouvant en découler ne devraient pas remettre en cause la continuité d'exploitation compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêtés des présents comptes annuels. Un cadre de l'activité Casino a été placé en chômage partiel dès la fin mars.

L'impact du Covid-19 est suivi attentivement par le Groupe pour mener les actions nécessaires en fonction de la situation.

▪ 1^{er} avril 2020 : Remboursement des OCEANES 2003-2020 :

Les 82 906 OCEANes 2003-2020 encore en circulation au 31 mars 2020 qui représentaient un montant de 625 K€ ont été intégralement remboursées à leur échéance du 1er avril 2020.